



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE CONCERNANT LES COMPTES 2022

(Du 25 mai 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La commission financière s'est réunie en séance plénière les 9, 16 et 25 mai pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2022. Durant cette période, les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Les commissaires ont relevé la bonne lisibilité de la nouvelle présentation des comptes 2022 et ont obtenu toutes les réponses à leurs questions. Ils en remercient l'ensemble des services.

Les comptes 2022 de la Ville de Neuchâtel bouclent sur un excédent de 68,7 millions au lieu d'un déficit annoncé de 12.3 millions de francs.

Le résultat opérationnel, avant comptabilisation des charges et revenus extraordinaires, est égal à 62,3 millions de francs alors que la dette se monte à 431,7 millions de francs. La fortune atteint 192 millions et les réserves et fonds 329 millions. Il n'a pas été effectué de prélèvement à la réserve conjoncturelle prévu au budget. Le degré d'autofinancement est à 255,5%.

Un exercice qui pourrait être qualifié de positif, mais qu'il convient de largement pondérer. En effet, ce résultat exceptionnel découle principalement de la réévaluation, imposée tous les cinq ans, des biens immobiliers du patrimoine financier pour un montant de 85 millions de



francs. Sans les effets de cette réévaluation, le résultat total afficherait un déficit d'environ 16 millions et un taux d'autofinancement de 0.05%.

La charge de la dette est inférieure au budget essentiellement en raison d'emprunts non réalisés, mais les inquiétudes demeurent importantes quant à la hausse des taux d'intérêt couplée à la réalisation d'importants investissements déjà engagés.

DISCUSSION GENERALE

Il est souligné que cette réévaluation n'a aucun impact sur le niveau de la dette, et ne crée pas de liquidités supplémentaires. Si les variations de liquidités sont bien moindres qu'au budget (3 millions au lieu de 10), elles restent source de difficultés dans la gestion quotidienne.

Les discussions de la commission financière, lors du débat d'entrée en matière, se sont donc naturellement portées sur la manière de lire les résultats des comptes 2022. Faut-il faire une lecture qui en exclurait les effets de la réévaluation ? Cette unique manière de procéder n'en décrirait pas non plus une image exacte ; d'autres événements particuliers ayant impacté les comptes précédents (versement unique d'aide à la fusion, pandémie ou prélèvements à la réserve conjoncturelle...).

Plusieurs commissaires ont relevé qu'une vision élargie sur plusieurs législatures permet de constater que les comptes affichent régulièrement des épisodes extraordinaires. S'ils sont d'origines différentes (modifications des règles comptables, établissement ou dissolutions de réserves, réévaluations), ils ne peuvent être exclus de l'analyse.

Plusieurs commissaires s'inquiètent du niveau de notre dette et surtout du différentiel persistant entre charges et revenus d'exploitation, et estiment que l'effort n'est pas suffisant. Il y a un déficit structurel annuel de 15 à 20 millions que l'on n'arrive pas à juguler. Cette opinion n'est toutefois pas unanimement partagée. En effet, l'évolution des charges d'exploitation est contenue. Elle affiche un résultat inférieur au budget de 4,1% soit 13,5 millions et inférieur d'environ 2.8% (9 millions) en regard des comptes 2021. Par ailleurs, les économies sont visibles dans les deux domaines de marge de manœuvre communale ; les charges de personnel (-2,7 %) et les biens et services (-9,2%).

Revenus

En regard du budget 2022, les revenus d'exploitation augmentent de 4,3%. Une hausse essentiellement due aux revenus fiscaux des personnes morales et de la répartition intercommunale qui représentent près de 8 millions.

En rapport aux comptes 2021 toutefois, les revenus fiscaux des personnes morales sont stables et la hausse se situe plutôt sur l'impôt des personnes physiques (environ 3 millions).

Réévaluation du patrimoine financier

Les commissaires se sont étonnés de découvrir l'ampleur de cette réévaluation et se sont interrogés sur le fait que celle-ci n'ait pas été prévue au budget 2022 alors qu'elle était impérative, puisqu'imposée tous les 5 ans.

Il semble que si la réévaluation était bien prévue au budget, c'est le changement de méthode qui en explique l'ampleur. Jusque-là, l'évaluation des bâtiments du PF se basait sur sa valeur effective de location. Une valeur bien en dessous du marché, voire même, pour certains objets, en dessous de la valeur d'assurance. La nouvelle réévaluation prend en compte désormais leur valeur au prix du marché à ce jour, pondérée par l'état d'entretien des objets.

Ce changement de méthode a été décidé, d'après le Conseil communal, après la réalisation du budget 2022. Elle s'est révélée nécessaire dans le cadre des travaux du rapport de la politique immobilière et du logement à venir. La valeur de chaque bâtiment propriété de la Ville a ainsi été évaluée de manière individuelle et à sa valeur sur le marché, ce qui explique la différence avec l'évaluation précédente.

Cette nouvelle méthode, validée par le service des communes, devra être appliquée pour les prochaines réévaluations. Il est permis de penser que celle-ci augmentera en fonction des assainissements effectués ; sous réserve bien sûr de l'évolution du marché immobilier neuchâtelois.

RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

Rapport de la Sous-commission financière I

(Développement durable, Mobilité, Infrastructures et énergie)

La sous-commission financière I, composée de Mmes Nicole Galland, présidente (en remplacement de Laura Ding, excusée), Aurélie Widmer et M. Yves-Alain Meister (rapporteur), s'est réunie le 11 mai 2023 pour examiner les comptes 2022 en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable du Dicastère DDMIE et Mme Laure Rotzetter, secrétaire générale du DDMIE. Ont également participé à cette séance :

- Pour la partie consacrée au Service des infrastructures, de la mobilité et de l'énergie : M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, responsable de l'office de la voirie ; M. François Derouwaux, responsable de l'office de la mobilité et Nicolas Oppliger, responsable de l'office des stations d'épuration. Ils ont été accompagnés par MM Daniel Margot, directeur financier et Thierry Matthey-Junod, directeur du département distribution multiénergie de Viteos SA. Excusés : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal et chef du Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (qui a participé à la séance par Skype), et Stefano Benagli, délégué à l'énergie.
- Pour la partie consacrée au Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines : Mmes Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines et cheffe de l'office des parcs et promenades ; Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et responsable de l'office des domaines ; MM. Jan Boni, ingénieur forestier, responsable de l'office des forêts ; Pierre-Olivier Aragno, délégué et responsable de l'office de l'environnement et du développement durable.

Le Conseiller communal en charge du DDMIE souhaite la bienvenue aux commissaires et leur adresse quelques remarques introductives concernant les comptes 2022 de son Dicastère : les comptes 2022 sont dans la ligne de ce qui a été présenté en discussion générale pour l'ensemble de la Ville. L'effet principal est la réévaluation du patrimoine financier, qui se reflète en grande partie dans l'EG 123.00 Office des domaines. Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la sortie des restrictions liées aux mesures sanitaires et un effet rebond a été constaté

au niveau des activités relatives aux manifestations (prestations de la voirie pour le matériel, transports, déchets et particulièrement les manifestations).

La concomitance de la fin de la crise du covid et de la guerre en Ukraine a eu un impact indéniable sur les prix de l'énergie et des matériaux. Un deuxième effet de la crise énergétique est une mobilisation importante des spécialistes du DDMIE pour et dans l'Organe de conduite communal, implication qui va se poursuivre dans les mois à venir. Les tâches des personnes mobilisées ont été redistribuées ou décalées dans le temps, en priorisant le maintien des services à la population, afin de garantir le bon fonctionnement des activités courantes et leur qualité. Un effort particulier a été fourni pour soutenir d'importants projets transversaux, particulièrement celui de la révision du PAL porté par le DTETPB, ou encore les Jeunes-Rives et d'autres chantiers de développement urbain prioritaires.

En conséquence, la rédaction de certains rapports stratégiques a été décalée dans le temps, également en tenant compte d'absences de longue durée de certaines personnes clés au sein du dicastère. En revanche, sur le terrain, les projets phares et les grands chantiers ont été continués sans interruption (par exemple celui de la STEP ou de la rénovation du jardin de l'Hôtel DuPeyrou). Un temps considérable est investi par le responsable du dicastère dans le cadre de différents conseils d'administration d'entreprises stratégiques pour la commune (notamment Viteos, TransN, Vadec ou encore ello), au sein desquels des intérêts stratégiques de la Ville et de ses politiques publiques sont défendus.

Les rocades et synergies en termes de personnel liées au processus de fusion sont encore en cours, de même que les réorganisations qui concernent les locaux, outils et matériaux. La dynamique a été engagée pour mutualiser les secrétariats et réorienter les profils professionnels en fonction des fluctuations naturelles, telles que les départs à la retraite. Après la mise en place de structures opérationnelles dès le premier jour de la fusion, ses effets en termes de rationalisation et de gains d'efficacité se feront sentir progressivement sur plusieurs années.

Les commissaires remarquent que toutes les réponses aux questions posées ont été données avec précision et à leur entière satisfaction. Ils remercient les différent-e-s intervenant-e-s pour les éclairages pertinents apportés. La maîtrise des coûts est positivement appréciée, de même que la qualité de la réalisation des tâches et des travaux exécutés par les

services et offices. La coordination entre différents offices (notamment Voirie et Parcs et promenades) pour des besoins saisonniers en personnel ou les efforts de mise en commun de locaux et de machines sont également salués. Cependant un commissaire relève que globalement les charges du DDMIE sont supérieures de près de 10 millions aux comptes par rapport au budget: il lui est répondu que cet effet dû à la dévaluation de biens et terrains du PF est très largement compensé par la réévaluation d'autres objets du même patrimoine financier et que dans l'ensemble l'opération au net reste largement positive (voir tableau p.12).

Les paramètres liés aux coûts de l'énergie restent un point difficile dans la préparation des budgets de l'ensemble des dicastères en raison des contraintes externes. À l'interne, certaines lignes comptables, telles que celles du groupe 30 (RH) qui ne sont pas calculées par le dicastère lui-même, peuvent connaître des écarts entre budget et comptes. Depuis la fusion, le DDMIE a vu une stabilisation des effectifs. Après les avoir réduits dans certains cas lors de la fusion (par exemple -3 EPT à la voirie), un effort de budget est visible, notamment sur les BSM en diminution. Les comptes 2022 constitueront la base de préparation du budget 2024. L'effet de réajustement financier de budget à budget depuis la fusion ne limite toutefois pas la réalisation des prestations qui sont attribuées aux services et offices, bien que le point de départ du budget 2021 était assez approximatif. Même s'il est évident qu'une limite existe, lier efficacité et durabilité n'est pas impossible et le DDMIE s'efforce d'y parvenir.

153.00 Secrétariat général

La question du remplacement en cas d'absence de longue durée se pose très différemment en fonction des profils professionnels et des cahiers des charges. Dans le cas de la secrétaire générale, il aurait été déraisonnable d'engager un processus important de recrutement et de formation d'une personne externe pour seulement quelques mois, sans compter la question de la disponibilité des profils recherchés. Les missions et tâches liées à la fonction de secrétaire générale ont donc été réparties à l'interne, ou décalées dans le temps.

Service de la mobilité des infrastructures et de l'énergie

Les commissaires sont informés de la vente des réseaux et de la dissolution des fonds de réserve des anciennes Communes. Les chiffres sont les suivants:

Récapitulatif de la vente des réseaux	
Total des actifs, gaz, électricité et éclairage public	5'851'079
Gaz	2'091'565
Électricité	2'592'814
Éclairage public	1'166'701
Prix de vente	6'035'700
Gaz	1'588'000
Électricité	3'528'000
Éclairage public	919'700
Gain sur vente	184'621
Dissolution réserves gaz	1'563'927
Résultat final	1'748'548

113.02 Eaux

La baisse de la consommation d'eau par habitant-e-s constatée en ville et reflétée dans la recette des taxes, a contrario de l'augmentation en général constatée en 2022, est due au fait que la Commune a davantage vendu aux autres communes (SIVAMO, CEN). La baisse reflète aussi l'harmonisation des tarifs réalisée suite à la fusion.

113.03 Éclairage public

Selon les principes énoncés dans le rapport 22-006 du 11 avril 2022 sur «La pollution lumineuse et le gaspillage énergétique dus à l'éclairage nocturne», l'extinction nocturne prévue, préexistante à Valangin, Corcelles-Cormondèche et Chaumont, a été étendue à l'ensemble de la Commune de manière urgente entre le mois de septembre 2022 et mars 2023 dans le cadre de la crise énergétique. Les planifications du renouvellement du matériel permettant l'extinction sont posées notamment en fonction des travaux et de l'état des infrastructures. Elles sont coordonnées en règle générale avec les planifications des chantiers cantonaux et communaux.

Le déploiement prévu initialement sur 2 ans a ainsi pu être mis en œuvre en quelques mois seulement. Les interventions sur l'éclairage public pour un affinage en lien avec la trame « noire » en faveur de la biodiversité sont poursuivies avec l'appui de bureaux et associations spécialisées. Le

graphique du rapport de gestion p. 57 montre que l'extinction a déjà un effet sur la situation de 2022. La diminution de l'éclairage permet de faire des économies d'énergie, mais ces économies sont moindres au niveau financier du fait de l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Les démarches associées à la poursuite du remplacement des sources lumineuses par du LED permettent de viser une réduction de la consommation de 50% par rapport au 01.01.2022 pour l'ensemble de la Commune de Neuchâtel. Ainsi, le résultat de ces mesures est attendu principalement sur l'année 2023. Un bilan sera fait lors du rapport de gestion 2023.

115.01 Voirie

30 Charges de personnel

Une vague de départs à la retraite a conduit à repourvoir des postes avec des personnes plus jeunes, ce qui allège les charges salariales. De plus, certains postes vacants n'ont pas été remplacés immédiatement afin de prendre le temps d'évaluer les besoins. Enfin, une marge de fluctuation reste nécessaire en raison des activités saisonnières.

Par ailleurs, suite à la résiliation des mandats d'entreprises privées, la reprise du ramassage des déchets de Valangin a pu être absorbée sans augmentation d'effectifs. En revanche, celle des anciennes communes de Peseux et Corcelles-Cormondèche va entraîner des besoins en termes de personnel et remplacer la sous-traitance (prestations de service de tiers). L'augmentation de 3 EPT approuvée par le Conseil général dans le cadre du rapport de 2021 est prévue en 2024. L'arrivée des plus gros camions électriques à grue est annoncée quant à elle pour la fin de l'été 2023.

31 Charges bien, services, autres charges d'exploitation

Les coûts des travaux d'entretien du réseau routier fluctuent depuis la fusion, dans le nouveau périmètre d'action, l'expérience du terrain n'étant pas encore éprouvée partout. Le principe est de donner le moins possible de travail à l'externe afin d'asseoir nos connaissances du terrain, ce qui diminue les prestations de services de tiers et augmente les activités internes, notamment d'atelier et de garage.

L'optimisation continue, de l'organisation des locaux et des machines, a permis de libérer 330 m² de locaux depuis la fusion.

Depuis la levée des mesures sanitaires, la voirie répond à une forte demande de prestations de soutien à des manifestations, qu'il s'agisse de celles qui ont repris, d'une part, et d'autre part celles qui sont venues s'y ajouter: par exemple, l'Eurogym, les Jeudis-oui, ou encore la Fête des voisins. Les organisateurs formulent à la Commune des demandes de gratuité systématique des prestations, dont les coûts sont supportés par le budget de la voirie.

Le double entretien du ruau à la rue du Seyon avant et après la Fête des vendanges est questionné, étant donné qu'il est recouvert pendant cette période. L'explication donnée révèle que ces nettoyages effectués par une entreprise tierce ont pour objectif de réduire la prolifération d'algues et les problématiques d'odeurs : un nettoyage important est opéré avant la couverture car le petit cours d'eau reste ensuite inaccessible durant quelques semaines. Un nettoyage léger est ensuite effectué au moment de la découverte.

La voirie est particulièrement à l'écoute des retours de la population et le souci de maintenir la qualité des prestations tout en réduisant au maximum les nuisances, notamment le bruit, est constant. Il est important de répondre aux demandes et remarques de la population et les commissaires saluent le travail de communication et de réponses de la voirie, qui a été éprouvé. La déchèterie de Plaines-Roches est citée par un commissaire comme un exemple en la matière. Le responsable de l'entité est chargé de transmettre les remerciements de la sous-commission aussi pour l'accueil qui est fait aux utilisateurs qui se rendent à la déchèterie. Les commissaires relèvent également que la qualité de la gestion du matériel et des prestations pour les manifestations ayant lieu sur le territoire des anciens villages est très sensible.

117.00 Station d'épuration

Les STEP (Neuchâtel et Saunerie), toutes deux en phase d'adaptation, en particulier pour le traitement des micropolluants, sont dimensionnées pour 30 ans conformément aux directives fédérales. Leur capacité tient donc bien compte de l'évolution démographique et industrielle de leurs bassins versants respectifs. Les travaux en cours visent un dimensionnement adéquat à l'horizon 2040 :

STEP	Charge actuelle EH*	Dimensionnement 2040 EH
Neuchâtel	53'000	65'000
Saunerie	37'000	50'000

*EH (équivalent-habitant): somme des habitant-e-s, et équivalent-habitant-e-s correspondant à l'industrie et à l'artisanat.

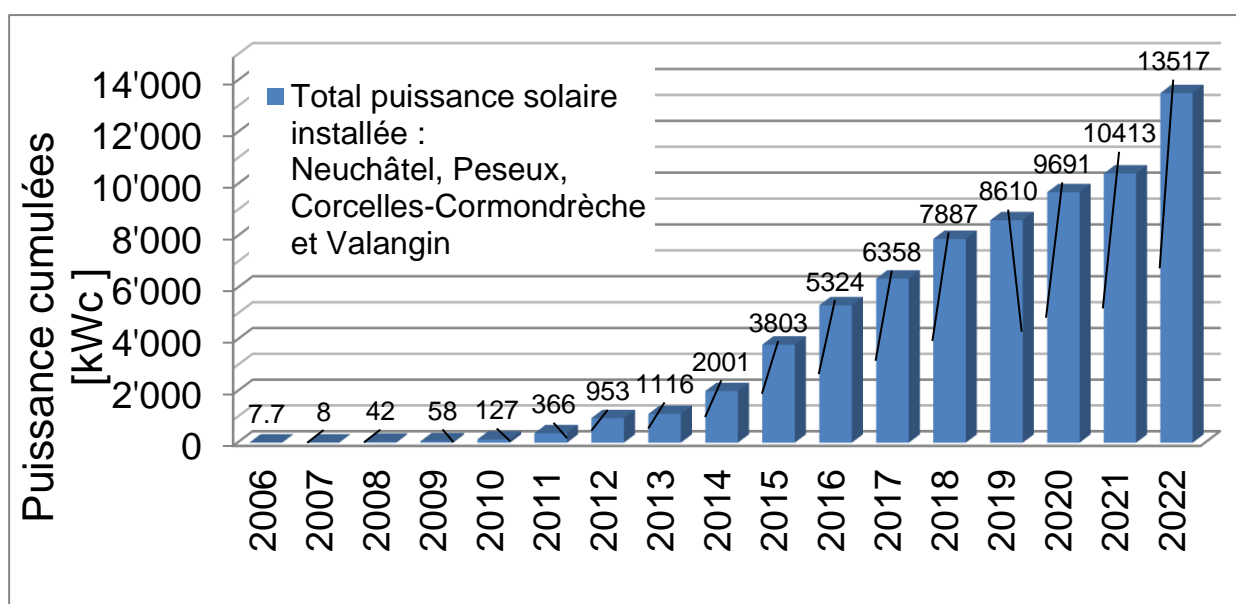
Les riverain-e-s sont régulièrement informés du développement du chantier de la STEP de Neuchâtel et les nuisances en sont limitées autant que possible.

30 Charges de personnel

Une réorganisation des tâches entreprises en fonction d'un départ à la retraite d'un collaborateur a débouché sur une nouvelle structure de l'office. La STEP est en pleins travaux et les impacts en termes de personnel sont suivis sur la durée. Des postes ont été aussi repourvus avec des personnes plus jeunes, l'âge des personnes étant un des paramètres ayant une incidence sur les comptes.

121.00 Délégué(e) à l'énergie

Un correctif est apporté au tableau du rapport de gestion, volume 2, p. 57 (dernière colonne proportionnelle aux chiffres réels, qui connaissent un bond spectaculaire entre 2021 et 2022).



En 2022, seules 18 demandes de subventions ont été refusées, lesquelles concernaient des installations solaires au sol, en façade ou sur un mur ainsi que des bâtiments classifiés de 1^{re} catégorie ou ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).

Les récentes décisions au niveau cantonal concernant le Plan climat de ramener l'échéance de la neutralité carbone de 2050 à 2040 ont eu un impact sur la préparation du rapport stratégique concernant le plan communal des énergies. Les mesures et indicateurs doivent être revus en fonction de cette nouvelle échéance.

Actuellement, le réseau de chauffage à distance de Viteos SA est limité à quelques quartiers. L'extension du réseau nécessitera la pose de nombreuses nouvelles conduites. Contrairement aux autres réseaux, il n'est pas possible de se reposer sur l'existant, ce qui peut impliquer un délai d'étude lors d'une installation. La demande est énorme sur une durée très courte: la mission est d'alimenter le plus grand nombre de ménages possible dans un délai le plus court possible. L'installation du chauffage à distance représente des centaines de millions de francs d'investissements pour répondre aux objectifs très ambitieux de la transition énergétique. Les subventions fédérales sont en discussion au niveau national.

146.01 Mobilité

L'office n'est complet en termes d'effectif que depuis la fin de l'année 2022. Il est intégré dans la structure plus grande du service et en relation étroite avec l'Office administratif et technique. Les deux grands partenaires externes au dicastère de l'Office de la mobilité sont le Service du développement territorial (DTETPB) et le Service de la protection et de la sécurité (DTASFRH).

Concernant le monitoring, avant la fusion, la Ville de Neuchâtel avait défini 3 secteurs dans lesquels ont été effectués des comptages entre 2017 et 2020. En 2022, un 4^e secteur comprenant les localités de Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin a permis d'avoir aujourd'hui une vision pour l'ensemble de la commune fusionnée. Dès l'automne 2023, un nouveau cycle de comptages par secteur va démarrer, de manière à disposer de valeurs actualisées sur toute la commune fusionnée en 2025. On pourra alors comparer les charges de trafic d'avant 2022 avec celles de 2025 et observer les évolutions de manière fine sur l'ensemble du territoire. Le même exercice sera répété chaque 3 ans afin d'assurer un

suivi régulier de l'efficacité des mesures mises en place progressivement pour maîtriser les charges de trafic.

36 Charges de transfert

La facture finale du pot commun des transports exerce une influence importante sur l'état des comptes par rapport au budget: les chiffres sont estimés à l'avance au niveau du Canton et intégrés au budget, mais le décompte final pour la Commune reste une surprise jusqu'aux comptes. En 2021, une baisse a été constatée, en particulier sur le réseau local, en raison des mesures sanitaires. Pour l'année 2022, on revient à une amélioration des fréquentations, sans toutefois retrouver le niveau d'avant la pandémie. La tendance actuelle montre qu'à une échelle de parcours très locaux, la vente d'abonnements est en baisse, tandis que la fréquentation est en hausse au niveau régional, voire pour les grandes lignes.

Aux investissements, on mentionnera une rocade entre deux chantiers prévus en 2022 pour l'un et 2023 pour l'autre, raison pour laquelle des coûts initialement prévus en 2023 sont déjà inscrits aux comptes 2022. La ligne mentionnant Corcelles-Cormondrèche correspond à la réalisation de la Ficelle. La traversée de Peseux quant à elle correspond au chantier qui s'est déroulé sur les tronçons des Chansons et des Ravines (page 96).

Concernant les recettes des subventions reçues pour la mise en conformité des quais bus selon la LHand, le montant de 4'813 CHF (ligne 41384) ne correspond pas aux subventions totales demandées et attendues. La progression de la mise en conformité des arrêts de bus et leur subventionnement (page 198) est décrite dans le récent rapport 23-006 qui récapitule la situation. Le plus gros travail de mise en conformité d'un arrêt (éventuel déplacement, dalle en béton, adaptation de l'abribus) n'est pas subventionné: le Canton limite son soutien strictement au rehaussement du quai. Sur les 836'013 CHF de coûts imputables qui ont fait l'objet d'une demande de subvention, un montant total de 145'932 CHF a été accordé (soit environ 17% des coûts). 12 arrêts n'ont pas pu faire l'objet d'une subvention, car réalisés avant la décision du canton de subventionner les adaptations. À ce jour, une seule subvention a été refusée par le canton par rapport à la proximité d'un passage piéton : une modification du projet permettra de solliciter la subvention. Étant donné que la demande de subvention ne peut être formulée qu'après la réalisation entière des travaux, il y a un décalage important entre l'enregistrement aux comptes des coûts de réalisation et celui des recettes

de subvention. De plus, les sommes des subventions reçues ont pour la grande majorité été imputées sur les comptes Programme d'entretien du domaine public 2020 et 2021. Sur ces deux années, il n'y avait pas de ligne de crédit spécifique pour la LHand. Un récapitulatif complet sera fait à la fin de l'année 2023 (fin du délai fixé par la confédération pour l'adaptation à la LHand).

165.00 Chauffage à distance

Les comptes du 165 correspondent aux deux chauffages à distance propriétés de la commune (situés à Peseux et à Corcelles-Cormondrèche). Ils ne figureront plus au niveau des comptes 2023 du dicastère DDMIE ainsi qu'à partir du budget 2024. Ils seront repris par la Gérance communale.

Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines

116.00 Parcs et promenades

La certification BioSuisse en cours pour l'office et son établissement horticole est saluée.

L'explosion des consultations pour les demandes de permis de construire occupe passablement le bureau technique de l'Office des parcs et promenades. Lorsqu'un permis est octroyé, la construction peut être réalisée des années plus tard, et les aménagements réalisés peuvent de fait aussi souffrir d'un décalage. Une visite de conformité a lieu à la fin de chaque réalisation pour vérifier la conformité de la construction avec le permis de construire octroyé. Les contrôles sont systématiques depuis le 1^{er} janvier 2022. Lorsque la construction est réalisée, une année supplémentaire peut être octroyée pour la réalisation des jardins, en raison de l'attente d'une période propice à la plantation, qui ne correspond pas forcément à la fin de la construction du bâti. Lorsqu'une non-conformité est constatée, un rapport est enregistré et transmis au requérant ; une visite explicative est organisée sur place pour établir les mesures correctives. La mise en œuvre de ces mesures est vérifiée.

Lors de chaque demande d'abattage sur fonds privé, une visite sur place est organisée avec le requérant pour comprendre la situation nécessitant l'abattage de l'arbre. La vue n'est pas un critère, par exemple. Seuls des problèmes sécuritaires (mauvaise santé ou problème statique par exemple) sont valables. Si une compensation de l'abattage par plantation

n'est pas possible, la valeur de l'arbre est établie selon le calcul USSP BSB (Bund Schweizer Baumpfleger – Fédération suisse pour l'entretien des arbres) ou ASSA (association suisse des soins aux arbres).

Concernant les plantes invasives sur domaines privés, il n'y a pas de cadre légal permettant d'obliger le propriétaire à les enlever. Des campagnes de sensibilisation et d'appui seront mises en place afin d'encourager les propriétaires à mener des actions sur leurs espaces extérieurs. Un plan d'actions dans ce sens sera présenté prochainement.

Dans le cadre du suivi du rapport 23-002 relatif aux jardins communautaires, un inventaire des bacs en place et/ou abandonnés a été effectué. Les personnes de contact ont été approchées et de nouveaux contenants leur ont été proposés. La commune ne dispose plus de surface pour développer de nouveaux jardins en zone urbaine, néanmoins une demande est évaluée pour répondre à un groupe de Peseux demandant de cultiver le terrain dit «du réservoir» à la Rue de Rugin.

30 Charges de personnel

L'office a connu en 2022 plusieurs départs et passablement d'absences:

- 2 départs en retraite
- 1 chef d'équipe transféré à la voirie
- 2 démissions (voyage à l'étranger et réorientation professionnelle)
- 1 cas de COVID long
- 3 congés maladie de longue durée
- 1 licenciement (abandon de poste)

Une partie du personnel qualifié devient difficile à recruter, surtout en considérant que l'entretien du monde vivant dans la ville est un enjeu grandissant.

Il est envisagé de mettre sur pied des filières internes de formation, notamment pour les arboristes-grimpeurs et grimpeuses. D'un point de vue comptable, le financement des formations fait partie des lignes budgétaires saisies par le SRH et l'affectation des coûts est souvent décalée par rapport aux demandes et à leurs validations, raison pour laquelle le budget est à zéro, mais les dépenses réelles apparaissent aux comptes.

31 Charges biens, services, autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de services de tiers

Les absences de longue durée ont notamment conduit l'office à externaliser plusieurs activités. Certaines tâches très spécialisées sont aussi réalisées sur mandats, comme les expertises sécuritaires sur les arbres ou le prélèvement de sève à l'établissement horticole. Il est relevé que des imprévus tels que la montée des eaux du lac impliquent également davantage d'évaluations par des spécialistes.

123.00 Domaines

La déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'Office des domaines intervient dans tous les projets de la Ville, petits ou grands, ayant une incidence au niveau foncier. La fusion a engendré un rattrapage très important des dossiers fonciers des anciens villages.

34 Charges financières

34110.00 Pertes réalisées sur les terrains PF

Les résultats de la réévaluation financière au 31.12.2022, selon l'arrêté du CC du 19.12.2022, ont un impact déterminant pour le DDMIE dans les 4 comptes suivants de l'Office des domaines.

En cas de moins-value

34110.00	Pertes réalisées sur les terrains PF	CHF 12'258'744.96
34414.00	Réévaluations des bâtiments PF	CHF 3'158'145.16

En cas de plus-value

44430.00	Adaptations de terrains PF	CHF 54'844'139.00
44434.00	Adaptations de bâtiments PF	CHF 168'651.09

Total des charges supplémentaires : CHF 15'416'890.12

Total des revenus supplémentaires : CHF - 55'012'790.09

Bilan positif de CHF -39'595'899.97 qui est reporté aux comptes et les améliorent considérablement.

124.00 Forêts

Les commissaires remercient l'office pour les visites organisées en forêt et la qualité des informations reçues. Une grande rigueur de planification entre les budgets et les comptes est saluée, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un exercice facile puisque l'année forestière est planifiée du 1^{er} septembre au 31 août. La coupure au 31 décembre crée un écart sur les ventes, en particulier pour ce qui aurait pu être vendu avant Noël ou après.

L'augmentation des recettes est due à une augmentation du prix du bois, ce qui améliore les attentes inscrites au budget. En 2022, la demande de bois de feu sec en bûche a été exceptionnellement forte. Afin d'être de bonne qualité, le bois vendu sec nécessite deux ans de séchage. Actuellement, les stocks dédiés à la vente durant l'hiver 2024-2025 sont en cours de constitution. La totalité du bois de hêtre ayant la qualité « bois de feu bûches » est issue des forêts propriété de la Ville.

Les arbres sont des puits de CO₂. Le but est de différer au plus tard possible la libération par incinération du CO₂ qu'ils contiennent. Les beaux bois sont dirigés d'abord vers les scieries et les artisans. La Ville commercialise le bois de déchetage principalement à Viteos (13'000 m³ plaquettes par an), à la Société coopérative du Marais-Rouge (800 m³ plaquettes par an) et à des chauffages à Corcelles-Cormondrèche et à Peseux (500 m³ plaquettes par an). La convention signée entre la Ville et Viteos prévoit une indexation du prix du bois par rapport à celle du gaz. Pour 2023 et jusqu'à la fin de la période contractuelle (31 août 2026) le prix du bois a été augmenté.

Les recettes de subvention sont difficiles à prévoir, car elles correspondent à des événements qui se déroulent sur l'année (chablis, arbres attaqués par les bostryches, etc.).

En 2022, la Commune a exploité 89% du volume de bois qu'il est possible de prélever dans le cadre du développement durable de la forêt. La possibilité qu'on ne doit pas dépasser en moyenne sur une période est de 14'920 m³ sur pied. Dans les forêts de la Ville, 13'846 m³ ont été récoltés en 2022. Les coupes ont été légèrement réduites en certains lieux en raison de la sécheresse et de ses conséquences redoutées sur la vitalité des arbres. Dans certains endroits, il y a eu de gros soucis de dépérissement des arbres. La capacité de production en bois des forêts est mesurée et il n'est pas possible de récolter plus de bois pour

augmenter l'approvisionnement de la filière bois-énergie sans surexploiter la forêt.

La « promenade forestière » de Corcelles-Cormondrèche qui présentait quelques buissons et arbres et donnait des informations sur la forêt a été mise en place en 2013-2014. Elle traversait la forêt de Bosseyer jusqu'aux ciberlies du stand de tir. Les supports des panneaux ayant subi des déprédations, le parcours a été refait en 2017. Suite à de nouvelles déprédations, les aménagements didactiques ont été enlevés début 2020. Un nouvel itinéraire ainsi que le type d'informations proposées seront étudiés.

Le débardage de bois avec des chevaux sera à nouveau utilisé dans les forêts de la Ville pour les chantiers dont les caractéristiques conviennent bien à cette technique de débardage (petits bois, terrain relativement plat, accessibilité des machines difficile...).

34 Charges financières

34410.00 Réévaluation des terrains PF

Un crédit de 2012 intitulé «Étude de faisabilité pour un Parc naturel périurbain au Pied du Jura» était lié à l'entité 124.00 Forêts. Étant donné qu'il était inscrit au patrimoine financier, ce crédit n'était pas amorti. Après analyse, il a été décidé de profiter de la réévaluation du patrimoine financier pour le mettre à 0, étant donné que le délai d'amortissement d'un crédit d'étude était largement dépassé. Le montant de cette écriture correspond à la valeur au bilan de cet objet au 01.01.2022.

125.00 Délégué à l'environnement

En raison des aléas de la fusion, les comptes du délégué à l'environnement et de l'office du développement durable sont séparés, bien que regroupés au niveau structurel pour les mêmes personnes dans le même office; cette situation doit encore être corrigée par le Service des finances au budget 2024.

Dans le cadre des réorganisations internes du DDMIE, le poste de secrétaire à 0.2% a été réaffecté dans un autre dicastère. La partie administrative a été reprise par le secrétariat général. Les activités de l'Office sont transversales dans l'ensemble de l'administration communale. L'Office vient en appui des autres services/offices dans le

domaine de l'environnement et du développement durable. L'objectif n'est pas de centraliser la thématique dans cet office, mais de s'assurer qu'elle soit partagée et intégrée dans les activités des autres entités de l'administration. Certains dossiers sont temporairement mis en œuvre directement dans l'Office pour activer certains sujets spécifiques (vaisselle réutilisable, extinction de l'éclairage public...). L'office travaille en réseau avec les autres services et offices. En conséquence, le traitement des différents dossiers est complété par d'autres EPT de l'administration communale dans le cadre de groupes de travail, de pilotage et de collaborations internes.

Sur la thématique de la pollution des sols, nous avons hérité de pollutions liées aux pratiques d'autrefois. Les pollutions ponctuelles connues sont classées dans le Cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) géré par l'État. Les actions que nous menons actuellement et qui se poursuivront ces prochaines années en collaboration avec le SENE :

- Finir les investigations historiques et techniques selon OSites des sites pollués connus, tels que la décharge de la Technique à la Coudre, afin que le SENE puisse prendre position sur d'éventuelles mesures de surveillance.
- Investiguer plusieurs sites suspects (par exemple Les Niclaudes-Malévaux et le secteur du tennis de Peseux)
- Veille des secteurs concernés par des projets, des chantiers, etc.
- Poursuivre les démarches concernant les pollutions, notamment sur sols biologiques.

Concernant la gestion des déchets plastiques à usage unique, le règlement communal dans le domaine est entré en force en début d'année. Il reprend les dispositions prises par l'État. Les grandes manifestations telles que Festi'neuch sont autonomes dans le domaine, pour certaines depuis de nombreuses années, et sont en contact direct avec leurs propres partenaires. La Fête des Vendanges a mis en œuvre, l'année passée, les gobelets réutilisables avec un système de consigne numérique, ce qui fut une révolution avec un minimum de défauts de jeunesse. Le nouveau comité d'organisation a mené un travail remarquable dans une période particulièrement délicate de par le contexte sanitaire, les problèmes d'approvisionnement et une transition interne un peu tendue. L'opération sera reconduite cette année avec l'expérience de la première édition.

Concernant le monitoring des températures, la Ville de Neuchâtel travaille depuis 2018 avec l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel. Dans le cadre de ce projet, plus de 25 stations de mesures sont réparties sur la commune et mesurent en continu la température dans différents environnements (zone végétalisée, zone minérale, zone riveraine du lac...). L'objectif est de mieux comprendre la dynamique thermique de la commune lors des périodes de canicules (Ilots de chaleur, influence des courants thermique lacustre, impact des sécheresses...).

L'objectif est d'avoir un monitoring de l'évolution thermique pour suivre l'évolution climatique et les mesures qui seront mises en œuvre. Les résultats seront publiés dans les différents rapports en lien avec l'environnement dont le prochain précisera les axes stratégiques notamment en lien avec le climat.

Actuellement les données existantes sur la biodiversité (base de données nationales, inventaires communaux ...) sont réunies. Le but est de définir des espèces indicatrices pour suivre les différentes actions menées par la commune, notamment dans le cadre de l'établissement des trames vertes, bleues, brunes et noires, la valorisation des espaces humides, des habitats secs, etc. Le PAL sera un outil pour mettre en application ces trames et une réglementation ad hoc pour les traiter dans les permis de construire.

146.03 Office du développement durable

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Tous les mandats n'ont pas été lancés et il y a eu des décalages avec certaines facturations. Il est possible que les montants des mandats environnementaux croissent dans les années à venir en raison des besoins liés à la connaissance des risques et de l'élargissement du territoire.

Rapport de la sous-commission financière II

(Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 17 mai 2023 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entité suivantes : M. Fabien Coquillat et Mmes Raphaëlle Probst, Nuong Egger (développement territorial), M. Marc-Alain Langel (économie et domiciliation), M. Olivier Lavanchy (caves), Mme Cléa Frei (tourisme), M. Frédéric Baldy (patrimoine bâti), M. Jérôme Kupper (gérance) et M. Antoine de Montmollin (secrétariat général et gérance).

Remarques générales

En introduction, la Conseillère communale évoque les enjeux majeurs de l'année et des comptes 2022 dans le dicastère et les différents services. Elle relève en particulier que le travail intense entrepris depuis le début de la législature concernant les aspects organisationnels et les processus portent leurs fruits et que la structure du dicastère et des services se stabilise.

Ces réorganisations ainsi que les nouvelles compétences recrutées notamment au Service du patrimoine bâti (SPB) et au Service de la gérance et du logement (SGL) permettent de professionnaliser la gestion des bâtiments propriété de la Ville de Neuchâtel. Cela se traduit par la préparation des programmes d'entretien et d'assainissement énergétique du patrimoine bâti administratif et financier ainsi que la nouvelle stratégie immobilière et du logement qui seront finalisés en 2023.

Des recrutements aux postes d'urbaniste communal/chef du service du développement territorial (SDT) et de chef du SGL/délégué à l'immobilier et au logement sont prévus en 2023, avec une entrée en fonction des nouveaux titulaires en août.

Au niveau financier, la réévaluation du patrimoine financier de la Ville constitue l'élément marquant des comptes 2022 pour le dicastère. De plus, les charges ont été fortement impactées par les effets de la hausse des prix de l'énergie, notamment au SGL.

Le volume d'investissement géré par le dicastère est important, avec un taux de réalisation qui dépend fortement de facteurs externes (marchés publics, oppositions, délais de livraison...). La gestion de ces nombreux projets en parallèle, en particulier dans le domaine des bâtiments et de l'aménagement du territoire avec la révision du plan d'aménagement local, est un défi permanent pour le dicastère et les services. De plus, une coordination étroite est nécessaire avec les services d'autres dicastères pour la réalisation de ces projets.

Les commissaires ont reçu des réponses à toutes leurs questions. Elles et il remercient la conseillère communale, le secrétaire général et les responsables d'entité pour la clarté de leurs explications, et plus largement pour le travail réalisé durant cette année 2022.

Secrétariat général

154.00 Secrétariat général DTETPB

En plus de ses tâches habituelles, le secrétaire général du DTETPB a assuré l'intérim au poste de chef de service du patrimoine bâti durant le premier semestre 2022. Il sera appelé à en faire de même au service de la gérance et du logement durant une partie du premier semestre 2023. Ces remplacements induisent une charge de travail supplémentaire qui se reporte sur l'ensemble du secrétariat général.

30 Charges de personnel

L'engagement d'une stagiaire Maturité professionnelle économie et services sera renouvelé pour l'année scolaire 2023-2024.

36 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Ce montant avait été inscrit au budget 2022 suite à la fusion. Les exercices 2022 et 2023 ont permis de constater que cette ligne n'a donné lieu à aucun versement et peut donc être retirée des prochains budgets.

Service du développement territorial

Sous l'angle de la gestion, l'année 2022 a été marquée pour le service du développement territorial par une réorganisation spatiale et fonctionnelle des différentes entités. Cette réorganisation permet d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs-trices, qui doivent faire face à une charge de travail importante directement liée la forte dynamique territoriale en matière de développement urbain et de constructions.

120.00 Développement territorial

L'année 2022 a permis le lancement des travaux sur les murs des jardins de la propriété Moulines 37. Un rapport d'information à ce propos a été adressé au Conseil général, en réponse au postulat no 176 « faire revivre les jardins médiévaux » (no 22-019).

120.01 Planification et aménagement urbain

Les travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL) ont suivi leur cours en 2022, avec l'octroi en juin d'un crédit de 2.13 millions par le Conseil général et le lancement des travaux sur la pré-étude et le projet de territoire.

Les mandataires retenus pour l'accompagnement de la révision du PAL permettent d'apporter du contenu et des idées nouvelles dans le processus. Leurs réflexions encouragent à sortir de l'opérationnel et à penser notre commune pour les 20 prochaines années. Néanmoins, l'inclusion de la composante territoriale de l'ensemble des politiques publiques menées par les services de la Ville nécessite un travail important de coordination, qui ne peut être réalisé qu'en interne par le SDT. De plus, les délais fixés pour la révision du PAL occasionnent une intensité de travail soutenue pour le service.

L'année 2022 a également été marquée par l'aboutissement de la procédure de permis de construire du projet des Jeunes-Rives et la réalisation des travaux de la nouvelle batellerie. Les travaux de démolition du bâtiment du Douze-Septembre commenceront au printemps 2023. Une pause dans le chantier permettra au public d'accéder aux rives du lac durant l'été, puis le chantier reprendra afin que la plage soit réaménagée pour l'été 2024.

A propos du crédit d'étude pour les travaux d'assainissement de la passerelle du viaduc ferroviaire de Serrières, il est confirmé que le dossier est en veille depuis le vote du Conseil général en 2021. Le dossier va être repris avec les CFF d'ici à l'été 2023. Il est à relever que des discussions sont en cours avec les CFF concernant l'ensemble des gares sur le territoire communal.

Le crédit d'investissement pour l'aménagement du parc Nature en ville concerne le sud du quartier de Monruz (Ensemble Gouttes d'Or) et ses rives. Ce crédit voté par le Conseil général en 2019 prévoit le réaménagement complet des espaces publics entourant les habitations jusqu'au lac et l'amélioration des liaisons en faveur des mobilités douces tout au long des rives. Ce projet est directement lié au plan spécial des rives de Monruz mis en attente durant la procédure de traitement des oppositions et à la construction des bâtiments du projet Gouttes d'or. Par ailleurs, ce projet de parc sera piloté par l'office des parcs et promenades.

Le prêt à hauteur de 500'000.- pour le pilotage du projet Gouttes d'Or SA s'inscrit dans la continuité du rapport au Conseil général 16-022 voté en 2016. La société anonyme (dont fait partie la Ville avec trois autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique) en charge du développement du projet Gouttes d'Or assume les coûts du projet avant de percevoir les recettes en lien avec la vente et la location des logements. Par conséquent, les différents actionnaires de la société anonyme doivent avancer des fonds à la société à la hauteur de leur participation.

30 Charges de personnel

Par rapport au budget 2022, le poste supplémentaire est lié au crédit pour la révision du PAL octroyé par le Conseil général.

Le rôle du « recenseur » mentionné dans le rapport de gestion est de procéder au recensement architectural des bâtiments en lien avec la révision du PAL.

120.02 Permis de construire

Un nouveau programme de gestion communale des permis de construire a été mis en place en 2022. De plus, les mises à l'enquête publique peuvent désormais être consultées sur grand écran dans les nouveaux locaux de l'office grâce à un programme interactif capable d'afficher les

projets architecturaux en 3D. Ces innovations ont été présentées lors d'une journée portes ouvertes en septembre 2022.

Le nouveau programme de gestion des permis de construire (PECo) complète l'outil cantonal de Système Automatisé des Autorisations de Construire (SATAC). Alors que SATAC concerne uniquement la procédure formelle des permis de construire, y compris la mise à l'enquête publique, PECo permet de gérer les processus de coordination internes en amont et en aval de cette étape. Il fonctionne comme plateforme d'échange transversale pour les préavis des services sur les différents dossiers.

Il convient cependant de relever que le délai de traitement des dossiers dépend de différents facteurs qui ne relèvent pas uniquement de la compétence communale (services cantonaux, architectes, opposant-e-s...). Le volume des demandes est élevé, ce qui peut entraîner des surcharges pour l'ensemble des services et partenaires impliqués. Les améliorations apportées au niveau des délais de traitement à l'interne de la commune ne se traduisent donc pas toujours par des délais finaux de traitement raccourcis malheureusement.

Concernant les recettes de l'office des permis de construire, une réforme des taxes en la matière est prévue. Il s'agit d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée et de s'aligner sur les pratiques d'autres communes et cantons. Cette réforme doit apporter des recettes supplémentaires. Elle sera proposée au Conseil général au travers du rapport taxes et émoluments, porté par le dicastère des finances et qui concerne de manière transversale de nombreux services au sein de l'administration.

Les recettes liées avaient été budgétées en 2023 pour six mois et pourraient constituer un manque à gagner pour l'office suivant le calendrier du projet. Les commissaires regrettent ce retard.

Concernant les taxes et émoluments toujours, il est relevé que la taxation concernant l'exemption de places de parc relève de la stratégie de mobilité et de stationnement.

Depuis la fusion, un travail d'archivage des dossiers de permis de construire de l'ensemble des anciennes communes est en cours. L'objectif est que le tout soit finalisé pour début 2024.

Il est relevé que les demandes de mise en conformité suite notamment aux inspections de chantiers constituent bien des exceptions et non pas la majorité des cas traités.

Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme

Le service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme est structuré en trois offices :

- Economie et domiciliation
- Caves de la Ville
- Tourisme

108.00 Economie et domiciliation

L'office a été fortement mis à contribution durant toute l'année 2022 et relève une quantité de sollicitation d'entreprises en recherche de terrains disponibles ou de surfaces industrielles, de bureau, de commerce et d'artisanat. Plusieurs actions ont également été menées en matière de politique du centre-ville, notamment le soutien aux acteurs et manifestations sur l'ensemble de la commune dont les Jeudi-Oui qui a permis l'animation de huit quartiers au cours de l'année 2022 sur le nouveau territoire. En matière de domiciliation, une association d'appui à la domiciliation a été créée, avec pour but de favoriser l'intégration de la communauté internationale dans la région de Neuchâtel.

Les commissaires relèvent que le nombre de réussites en matière de domiciliation des personnes physiques mentionné dans le rapport de gestion est peu élevé. Il est toutefois souligné que l'accompagnement des processus de domiciliation depuis l'étranger est complexe et que le délégué cantonal à la domiciliation intervient en priorité sur ces questions.

Si la population de la commune fusionnée est restée stable en 2022, les chiffres disponibles au moment de la rédaction du présent rapport pour le début d'année 2023 dénotent une dynamique positive. Cette hausse est le résultat des efforts réalisés en matière d'attractivité. Ces éléments seront approfondis dans le cadre de la stratégie immobilière et du logement qui sera proposée au Conseil général à l'automne 2023.

La comparaison dans le temps du nombre de demandes reçues par l'office concernant des locaux et terrains disponibles ne peut pas encore être effectuée. En effet, il s'agit de la première année de publication de cette statistique. Néanmoins, on peut relever que la surface totale concernée par des demandes est significative.

Le développement économique du secteur des Vernets est en cours d'étude dans le cadre du projet de territoire de la révision du PAL. De nombreux enjeux doivent être pris en considération, notamment en matière de mobilité.

30 Charges de personnel

En mai 2022, une assistante administrative a été engagée à 40% afin de soutenir le chef d'office dans ses tâches administratives ainsi que dans la gestion des dossiers. Suite au départ à la retraite du délégué au centre-ville et aux commerces en septembre 2022, une chargée de projets a été engagée sous contrat de mandat privé pour 50%.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

Les montants non dépensés par rapport au budget 2022 sont liés au décalage dans le temps de la nouvelle stratégie économique et de domiciliation.

36 Charges de transfert

La pertinence de la subvention au Junior College est interrogée par les membres de la sous-commission au vu des efforts financiers réalisés par la Ville dans différents domaines. Des arguments peuvent cependant être mis en avant pour le maintien de cette subvention, notamment concernant les retombées économiques, touristiques ainsi qu'en termes d'emploi et d'attractivité. Il est demandé qu'une analyse circonstanciée soit partagée avec la commission du DTETPB et éventuellement avec le Conseil général par un rapport d'information. A cette occasion, une comparaison avec les subventions versées à d'autres établissements et instituts de formation doit être effectuée. Les commissaires soulignent également l'importance de recevoir le rapport des subventions octroyées par la commune dans le cadre du projet REMO afin d'avoir une réelle vue d'ensemble et une optimisation des subventions dans tous les dicastères.

122.00 Caves de la Ville

Différentes variantes sont à l'étude concernant l'avenir des Caves de la Ville. Une décision à ce propos sera prise courant 2023, avec une information prévue auprès des membres de la sous-commission ainsi que de la commission du DTETPB.

Globalement, les résultats des Caves sont positifs pour l'année 2022, en lien notamment avec le dédommagement de l'assurance grêle (survenue durant l'été) et le succès rencontré lors des événements tels que Festi'neuch et la Fête des Vendanges. Le bon rendement des vignes malgré la grêle a permis un volume encavé de raisins inespéré.

Il est précisé que l'ensemble des vignes sont assurées contre la grêle, avec une franchise fixée à 10%.

Les commissaires saluent la reconversion au bio pour l'encavage des vignes de la Ville. Ils félicitent également le responsable des Caves et son équipe pour l'obtention de médailles qui attestent de la qualité de leurs produits.

147.00 Tourisme

L'année 2022 a été marquée par divers projets menés par l'office communal du tourisme dans les domaines suivants :

- Accueil et confort de l'hôte : signalétique touristique piétonne, auberge de jeunesse (avant-projet relancé pour une réalisation à l'horizon 2027, travail en cours avec la fondation dédiée pour rechercher des financements privés)
- Développement de l'offre : sentier du temps, Chocolatissimo, parcours « Neuchâtel, empreintes coloniales »
- Promotion : campagnes Vallon de l'Ermitage et Musées de Neuchâtel, gestion de l'affichage dans les abribus

De plus, un rebond des nuitées (hausse de 15.3% pour la Ville) a été observé avec un nombre de touristes toujours plus important dans notre région.

Les commissaires relèvent que des bancs seraient bienvenus le long des parcours Totemi. Cela permettrait notamment aux aîné-e-s et aux personnes à mobilité réduite de mieux profiter de ces parcours très fréquentés.

Concernant les subventions et contributions versées à Tourisme neuchâtelois et à l'Association Jura & Trois-Lacs, toutes les modalités légales, financières et organisationnelles sont rappelées dans le cadre de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no 22-609 du groupe PLR intitulée « Quelle stratégie touristique pour notre commune ? ».

Concernant le Gor de Vauseyon, des contacts sont en cours avec les différentes associations de promotion du Gor et des moulins pour la mise en valeur du lieu, la rénovation des moulins et des sentiers ainsi que la mise à disposition d'une information touristique bilingue.

Un commissaire relève que le prix de l'escape game proposé par Tourisme neuchâtelois et la Ville « Mission astrophone » paraît élevé, surtout pour les familles. Il est toutefois relevé que ce prix est en adéquation avec la durée de l'attraction et des prix du marché dans ce domaine.

30 Charges de personnel

Suite à une erreur d'imputation, 0.25 EPT d'adjoite au service de la culture a été imputé à tort sur les lignes du tourisme.

Service de la gérance et du logement

Contrairement à ce qui était prévu au budget, l'année 2022 a permis de clarifier le maintien de deux services distincts du SGL et du SPB et de renoncer à la création d'un service des bâtiments et du logement chapeautant les deux entités. Sur le plan comptable, cela implique de renoncer à la création de l'entité 119.00 Administration, dont certains postes de coûts sont repris dans les comptes par le SGL.

Le travail d'expertise de l'ensemble des immeubles du patrimoine financier piloté par le SGL a permis d'opérer la réévaluation qui impacte de manière positive et très significative les comptes 2022 de la Ville. Cependant, il est important de souligner que cette réévaluation est une opération comptable et non pas de l'argent physique. Le niveau d'endettement ne change pas.

Au niveau de la gestion, l'année 2022 a été marquée par la poursuite des travaux pour l'établissement d'une stratégie immobilière et du logement, d'une activité soutenue d'entretien courant du patrimoine bâti, de la mise

à disposition d'une dizaine de logements pour les réfugié-e-s provenant d'Ukraine et par un travail de clarification des baux.

Au niveau financier, l'augmentation des prix de l'énergie en lien avec la guerre en Ukraine impacte fortement les natures 31 du service. Le volume des consommations est difficilement maîtrisable par le SGL et dépend principalement des conditions météorologiques, et à moyen terme des assainissements énergétiques qui seront effectués par le SPB.

Une commissaire relève une série de problématiques au niveau de la gestion des salles de sport et le lien avec les clubs. Le processus est compliqué pour les utilisateurs et la collaboration entre les services de la Ville n'est pas optimale. Une rencontre doit être prévue afin d'identifier concrètement les problèmes rencontrés et de proposer des solutions.

Le SGL assure la gestion du portefeuille immobilier de la Fondation pour la construction de maisons locatives pour les personnes âgées, une partie du parc immobilier de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, ainsi que l'immeuble propriété de la Fondation éducation 21. Il s'agit de mandats confiés au SLG contre rémunération.

Concernant le chauffage à distance, la Ville n'a pas vocation à développer le réseau elle-même, même si celui reliant quelques bâtiments à Corcelles-Cormondèche est encore aujourd'hui géré à l'interne. Il s'agit en effet de la responsabilité des entreprises actives dans le domaine, dont en premier lieu Viteos. La Ville prône cependant le développement des chauffages à distance par des conditions cadres favorables et l'inclusion de ces éléments dans ses projets.

119.01 Gérance et logement

30 Charges de personnel

Le poste de délégué à l'immobilier et au logement était budgété dans le 119.00 Administration. L'inclusion de ce poste dans les comptes 2022 du 119.01 ainsi que l'engagement d'un CDD de 9 mois pour aider à la clarification des baux a été compensée par des EPT vacants qui seront repourvus dans le courant 2023.

Service du patrimoine bâti

L'année 2022 a été marquée pour le Service du patrimoine bâti par les éléments principaux suivants :

- Elaboration du rapport du crédit d'études du Collège Latin
- Fin des travaux de réaménagement et déménagement de plusieurs services communaux à la suite de la fusion des communes
- Accompagnement de la rénovation du Collège des Parcs
- Conduite des travaux du Pôle muséal de conservation à Tivoli Nord
- Fin des travaux d'aménagements extérieurs et inauguration du Collège de Beauregard
- Travaux d'assainissement énergétique de trois immeubles à Moulins 37, 37a et 37c
- Elaboration des rapports du programme d'entretien et d'assainissement énergétique du patrimoine bâti administratif et financier de la Ville
- Interventions d'entretien lourd sur le patrimoine administratif et financier

De plus, les procédures en matière de gestion opérationnelle et financière des bâtiments scolaires sont en cours de clarification avec les différents centres scolaires et l'éorén. Il est souligné par une commissaire qu'il est important que tous les crédits soient soumis au syndicat intercommunal au bon moment.

119.02 Patrimoine bâti

30 Charges de personnel

Par rapport au budget, 1 EPT est resté vacant en 2022 et sera repourvu en février 2023.

Au niveau des ressources humaines, le service va vivre une mutation importante en lien avec les crédits d'assainissement énergétique du patrimoine administratif et du patrimoine financier dès 2023.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée MM. Nicolas de Pury, Pierre-Yves Jeannin et Marc Rémy, s'est réunie le 11 mai 2023 en présence de M. Didier Boillat, chef du DTASFRH, pour examiner les comptes 2022. Ont également participé à cette séance : pour le développement technologique et l'agglomération : M. Christophe Egger, délégué au développement technologique et à l'agglomération ; pour la sécurité : MM. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité, Thierry Daenzer, adjoint au chef de service et Jean-Pierre Habegger, responsable financier ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du service des ressources humaines et M. Grünig, adjoint à la cheffe de service ; ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Introduction

L'année 2022 a été très positive avec un renforcement du rôle moteur des services centraux après une année 2021 qui était consacrée à l'absorption de la fusion.

De nouveaux processus et une amélioration de l'efficacité sont à présent en cours ou déjà réalisés.

Ces comptes permettent de clore le premier cycle complet budget / comptes de la nouvelle commune réalisé par les nouvelles autorités.

Avec le lancement en 2022 du projet REMO, une réforme du règlement communal sur les finances a été validée par le Conseil général. 4 rapports spécifiques proposant des mesures relatives à la gestion des investissements, l'efficacité interne de l'administration, les subventions et les prestations ont été établis et sont en cours de traitement au Conseil communal.

Au sein du SRH, les axes principaux ont porté sur l'unification des pratiques des 4 anciennes communes, le réflexe santé, le catalogue de formations, l'amélioration des directives et le renforcement des liens

directs avec les services.

Dans le domaine du développement technologique, le projet smart city a été concrétisé avec des subventions obtenues et le lancement de la conception de la stratégie. Concernant l'informatique, les attributions de matériel ont été rationalisées et les projets à venir concernent le projet de SIRH, la GED, et la gestion de projets unifiée.

Le service des finances a lui démarré le projet de visa électronique des factures.

Depuis le début de la fusion, une dynamique positive s'est instaurée avec une volonté claire des différents partenaires de l'administration de participer aux projets technologiques et de numérisation.

La recherche d'efficience et de collaboration a également lieu dans la sécurité, notamment avec des mutualisations. Le mandat de gestion de la sécurité publique de Val-de-Ruz en est un exemple, comme la création d'un commandement unique des missions de secours entre Neuchâtel et Chaux-de-Fonds pour la gestion d'un dispositif cantonal.

Dans tous les services et dicastères, des travaux transversaux sont menés dans de nombreux domaines avec des collaborations inter dicastères en augmentation constante.

En résumé, on relève une nouvelle dynamique avec des savoirs qui augmentent notamment grâce à l'arrivée de nouveaux cadres.

Développement technologique

10500 Informatique

Le processus de centralisation des projets informatiques mis en place en 2021 fonctionne à présent à plein régime et a intégré des projets technologiques, dont le projet de visa électronique et de numérisation des factures fournisseurs et le système d'informations RH (SIRH) démarrés en 2022.

A noter qu'une formation relative à la cybersécurité et au phishing a débuté en 2022 à l'attention de l'ensemble du personnel de la Ville.

Des répondants informatiques ont également été nommés dans chaque service de l'administration afin de coordonner les relations entre le

délégué au développement technologique, le SIEN et les services.

Concernant la gestion des droits d'accès, le travail d'intégration des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices dans le cadre de la fusion a été terminé en 2022 et a mené à des réflexions plus globales sur l'attribution des accès et les solutions utilisées.

31 Charge biens, service, autre charges d'exploit.

La gestion du matériel informatique et la coordination des besoins en lien avec les déménagements suite à la fusion a été réalisée depuis 2021 et jusqu'en milieu 2022.

Dans ce contexte, la politique d'attribution rationnelle du matériel informatique a permis une économie de plus de 70'000 francs sur le matériel informatique. A titre de comparaison, notons que dans les comptes 2022, le montant consacré aux achats de matériel informatique est plus bas qu'aux comptes 2020 de la Ville de Neuchâtel avant fusion tout en fournissant toujours plus de portables au personnel. Les besoins en ressources sont analysés et mènent à des décisions rationnelles et fonctionnelles. Citons par exemple le partage des salles de conférence entre tous les services et la standardisation de l'équipement de ces salles.

Concernant le renouvellement des ordinateurs, il a lieu actuellement tous les 5 ans et va passer à 6 ans (comme le fait déjà RHNE).

3118000 Immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique se trouvent les coûts des logiciels informatiques. Une mutualisation des licences avec de nouveaux contrats permet d'atténuer l'impact financier de la demande grandissante en logiciels.

Une gestion globale des besoins et des solutions employées est réalisée avec une sélection des outils menée de façon centralisée en collaboration avec les services.

3133200 Contrat de prestation informatique

Le contrat de prestation du SIEN est en légère augmentation. Le but est le maintien du statu quo financièrement avec une priorisation des projets et des travaux menés par le SIEN. En 2023, la Ville reprendra la gestion des commandes de matériel et le SIEN renforcera la cybersécurité. Le renforcement de la sécurité informatique générera une augmentation des

coûts du SIEN de 100.- par collaborateur dès cette année. Ces coûts seront absorbés sans augmentation de budget au travers des économies réalisées et de leur effet sur les coûts de fonctionnement.

En résumé, la centralisation au développement technologique permet une priorisation des projets dans le respect de l'enveloppe budgétaire fixée.

3130080 Téléphonie fixe

La mutualisation des infrastructures de téléphonie fixe avec l'Etat a été réalisée en 2022, ce qui engendre une baisse des charges tout en améliorant les outils à disposition de la commune.

3130085 Téléphonie mobile

Pour rappel, en 2021, la Ville a rejoint le contrat de l'Etat avec des économies réalisées dans l'ensemble des entités de gestion.

3133000 Charges d'utilisation informatique

La légère augmentation de coûts dans cette rubrique est liée à des reprises de contrats des anciennes communes fusionnées dont nous n'avions pas connaissance.

42 Taxes

4240002 Prestations de services pour tiers

Les taxes perçues concernent des prestations refacturées à des tiers. Le montant correspond à la refacturation de la téléphonie fixe à certains externes, comme la BPU, qui bénéficient des infrastructures de téléphonie fixe de la Ville. La mutualisation des infrastructures de téléphonie fixe avec l'Etat sortira ces éléments des comptes communaux dès 2023.

16800 Développement technologique

L'événement le plus marquant de l'année est le cofinancement par la confédération et le canton au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) de la stratégie de numérisation et d'innovation responsable (smart city). Ce projet NPR est développé avec l'implication de 3 partenaires qui sont la Ville, Microcity et l'Université de Neuchâtel.

Dans ce cadre, des projets sont en cours d'élaboration comme la création

d'une application citoyenne et le projet de gestion de projets unifiée (référentiel et méthode communs à l'ensemble de l'administration). Une recherche de solutions innovantes est menée pour répondre aux défis des différentes politiques publiques. A titre d'exemple, le projet Avincis vise l'installation de volets qui isolent thermiquement les bâtiments permettant des économies d'énergie. Conjugué avec les compteurs individuels de chauffage, cela apporte un réel intérêt pour les locataires qui peuvent avoir un impact concret sur leur facture d'énergie. Le projet pilote démarré en 2022 concerne un bâtiment propriété de la Ville (immeuble locatif relevant du patrimoine financier) qui sera aménagé et dont un bâtiment adjacent identique servira de comparaison. Ce projet est lancé en collaboration avec une start up locale et le service du patrimoine bâti.

A la question d'un commissaire sur le peu de ressources attribuées au développement technologique au regard des projets ambitieux visés par le Conseil communal, il est mentionné qu'une nouvelle collaboratrice sera très prochainement engagée en qualité de chargée de projet numérique et qu'elle rejoindra le délégué au développement technologique.

Au sein du dicastère, une logique de recherche de financements et d'efficacité au travers de l'innovation est largement encouragée et réalisée notamment avec le projet NPR.

En outre, des collaborations avec les hautes écoles sont menées avec des études nécessaires à la Ville qui sont réalisées par des étudiants. Citons des travaux effectués à l'Université sur l'application citoyenne. Autre exemple, dans le Challenge Microcité 2023, la Ville a lancé un défi sur l'application citoyenne.

Un commissaire demande quelles seront les évolutions sur le moyen et long terme, et quelles ressources seront nécessaires pour pouvoir évoluer ? Il est répondu qu'à terme, le besoin en ressources sera évalué en fonction des volontés politiques et des développements souhaités de la smart city.

Agglomération

14800 Développement de l'agglomération

Le dicastère de l'agglomération concerne principalement les cotisations et le crédit fusion. Le dépassement de cotisation 2022 est lié à une cotisation 2021 facturé en 2022.

Sécurité

Sur l'année 2022, on constate une diminution de l'excédent de charges de 2.9 mio de francs dont 1 mio dans les charges de personnel (650'000 francs sont dus aux revenus perte de gains accident et maladie). Dans le domaine des secours et de la sécurité en général, le post covid est plus difficile qu'ailleurs. Ce constat, partagé de façon générale dans ces métiers, s'explique notamment par l'implication forte de ces acteurs dans la crise passée.

Un commissaire relève les nombreux crédits d'investissement dans le domaine de la sécurité. Ces crédits sont liés à l'ensemble de l'activité du service et de ses huit offices.

Sur les charges de biens et services en général, il y a eu en 2022 des reports d'achats et de projets et des recherches d'économies. La baisse des coûts provient également de l'optimisation d'outils comme l'utilisation d'abraxas au lieu de city control dans le domaine de la sécurité publique.

Un commissaire demande des explications sur la tendance à l'extension géographique de certaines prestations de la ville (p. ex. sécurité publique assurée au Val-de-Ruz). Envisage-t-on, à long terme, que les deux villes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds) assurent une couverture sanitaire, feu et de sécurité publique d'une grande partie du canton ? Comment le canton se positionne-t-il face à cette évolution ? Chaque domaine de la sécurité répond à des règles propres et ne dépend pas toujours du même conseiller d'Etat de tutelle au niveau cantonal. Il est donc difficile de donner une réponse globale, les différentes discussions étant propres à chaque domaine de la sécurité et des secours. En général, les besoins augmentent dans les petites communes qui ne peuvent pas toujours tout faire avec peu de personnel. De plus, le matériel est de plus en plus coûteux et performant et nécessite une formation plus approfondie. Au vu de ces éléments, des régionalisations peuvent répondre à certaines problématiques et permettent de créer une masse critique engendrant une augmentation de qualité et une mutualisation des coûts. Le but est de trouver un chemin pour travailler ensemble malgré parfois une certaine concurrence, toujours dans l'idée un canton un espace. L'extension géographique des prestations offertes par la ville en matière de sécurité ou d'interventions feu et sanitaire pourrait évoluer à futur sans toutefois arriver à une cantonalisation de ces missions.

A la demande d'un commissaire sur les collaborations inter cantonales

(ex. incendies de forêts), il est répondu que les collaborations sont déjà existantes, par exemple pour les achats de matériel. Pour les interventions nous restons autonomes par canton. Les collaborations en intervention sont coordonnées par l'ECAP, mais il n'y a pas de concordat dans le domaine de la défense incendie et des missions de secours. Des appuis inter cantonaux sont toutefois possibles, selon entente entre les commandements, en cas d'évènements majeurs.

15101 Office administratif

En p. 136 du rapport de gestion, dans le tableau relatif à l'usage accru du domaine public, un commissaire demande en quoi consistent les anticipations immobilières sur domaine public. Il s'agit de concessions établies sur 20 ans (balcons, saut de loup, citernes, etc.).

Un commissaire s'interroge sur les « chaufferettes » utilisées sur les terrasses et leur légalité. Selon la réglementation cantonale, des chauffages d'extérieur sont autorisés pour autant que la source de chaleur soit d'origine renouvelable ou provienne de rejets de chaleur et que les règles relatives à la police du feu soient respectées.

Concernant le tableau de la page 137 du rapport de gestion concernant l'OCRg, il est précisé à la demande d'un commissaire que la couleur rouge dans l'événement contamination de l'eau à Cortaillod indique un engagement complet de l'Etat-major avec mise à disposition de personnel 24h/24 sur l'événement (conduite des opérations et accompagnement des autorités).

Concernant la crise ukrainienne, ORRCAN a mobilisé les OCRg pour trouver des places et offrir les services nécessaires de compétence communale.

15102 Logistique

Un commissaire relève les nombreux écarts dans les comptes de cet office. Le budget 2022 a été établi en cours d'année 2021 sans avoir pu complètement évaluer les effets de la fusion. Cet élément est particulièrement visible dans le domaine logistique. Le budget 2023 est plus précis.

15104 Sécurité publique

Un commissaire demande comment s'explique la baisse des amendes.

Les agents ont plusieurs tâches, certaines ne génèrent pas de recettes, d'autres oui (notamment amendes). En 2022, avec l'augmentation du nombre de manifestations et la reprise des activités post covid, le temps consacré aux activités de contrôle a baissé

A titre d'exemple, les services d'ordre, présences lors de différentes manifestations, grèves, sortie des classes et rentrée scolaire, et activités lors de changements dans les règles de circulation dans les quartiers ont occupé plus de personnel que lors des années précédentes. L'augmentation de la présence au centre-ville et des missions de proximité qui y sont liées avec des actions de prévention notamment concernant les vélos, vélos électriques et trottinettes a également joué un rôle.

Un commissaire demande des précisions sur le radar bruit. Les buts sont de disposer de données et d'outils pour anticiper les décisions futures et de pouvoir cibler les actions de prévention et la collaboration avec police neuchâteloise dans le domaine du bruit routier. Cet outil permettra de mieux répondre aux demandes des citoyens. Au niveau communal, le radar bruit est purement préventif comme le radar pédagogique / sympathique de vitesse. En fonction des dépassements constatés, la mise en place de contrôles avec police neuchâteloise et d'autres mesures pourront être envisagées. Un commissaire cite le tunnel de Prébarreau en tant que lieu où les nuisances sonores sont importantes et répétées.

15105 Office de la prévention

31 Charge biens, service, autre charges d'exploit.

3130001 Prestations de services de tiers

L'absence de dépenses dans cette nature est liée à la police du feu qui mandate certaines analyses de cas complexes, ce qui n'a pas été nécessaire en 2022.

15106 Région de défense incendie du littoral

Un commissaire relève qu'il n'y a pas d'incitation à être pompier. Il est répondu qu'en Ville de Neuchâtel, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires est suffisant pour répondre aux besoins.

3090000 Formation

Les dépassements de coûts de formation sont liés à l'engagement d'un aspirant supplémentaire suite à un départ : la somme correspond au coût de la formation, le salaire étant dans le groupe 30.

15108 Protection civile du littoral

Un commissaire demande des précisions sur les abréviations utilisées dans le tableau en p. 156 du rapport de gestion. La colonne gauche concerne les fonctions, la ligne du haut les différentes unités. Les commissaires proposent l'ajout d'une liste des abréviations en annexe du tableau.

Finances

En introduction, les événements marquants de l'année 2022 sont relevés :

- Premier bouclage de la commune dont le budget avait été réalisé dans la nouvelle structure post-fusion
- Lancement du projet de réforme et modernisation de l'administration (REMO) dont la première concrétisation a été la modification du règlement communal sur les finances
- Réévaluation des immeubles du patrimoine financier sous la conduite du service de la gérance
- Mise en place de la gestion électronique de la validation des factures fournisseurs et du VISA électronique entamée en septembre 2022 (remplacement des feuilles d'imputation comptables par une intégration des factures dans ABACUS dès l'entrée et processus de validation entièrement dans le logiciel)

Gestion financière

Evolution des taux d'intérêts et gestion de la dette

Nous avons totalement quitté les taux négatifs. Pour rappel, le rendement moyen des obligations de la Confédération à 10 ans était à -0.52 % en 2020, -0.23 % en 2021, puis a subi des augmentations de taux successives. La BNS à l'instar des autres banques centrales a procédé à des hausses de taux. La FED a commencé en mars 2022 et la BNS a effectué la 4ème hausse en mars dernier. Il s'agit d'un retour à une situation normale, les taux négatifs étant la situation spéciale.

Ainsi, à fin 2022 la moyenne sur une année des rendements des obligations à 10 ans s'est établi à 0.83%.

Durant le premier semestre 2022, les emprunts nécessaires ont été conclus à long terme, puis à plus court terme en fin d'année au vu de l'évolution haussière des taux. Il y a eu une augmentation de flux (emprunts et remboursements) en fin d'année.

Concernant l'évolution de l'échéancier de la dette, on constate que dans les années 2015 à 2018, la dette a été stable à 300 millions de francs et les renouvellements ont été faits sur les durées longues. Le taux moyen des emprunts contractés par la Ville en 2022 est de 1.49 % contre 0.75 % prévus au budget.

Plus de la moitié de la dette actuelle a été conclue un taux entre 0 et 0.5 % pour un taux moyen de 0.78 % en 2022, contre 0.74 % en 2021.

On compte actuellement approximativement 3 millions de francs de charge d'intérêts, contre 18 millions dans les années 2007-2008 à l'époque où la ville avait encore les hôpitaux et les services industriels.

Il est important de rester attentifs à ne pas augmenter excessivement la dette avec l'évolution actuelle des taux.

Dans une vision plus prospective, la tendance 2023 est toujours à la hausse des taux. En juin, la BNS devrait vraisemblablement encore augmenter son taux directeur. Pour le budget 2024, l'estimation du taux moyen est en cours. Les taux à court terme ont fortement augmenté, dans une mesure plus élevée que les taux à long terme.

Les commissaires rappellent que l'évolution des taux et la charge

financière qui en découle constituent un risque pour les finances communales.

Un commissaire demande quel est le surcoût de la dette due à la hausse des taux d'intérêts sur l'année 2022. Il est répondu que ce surcoût est de l'ordre de 200'000 francs sur les 3 millions de la charge des intérêts.

10301 Service des finances

Un commissaire demande si le nombre de 10.98 EPT au service des finances indiqué dans le rapport de gestion est correct. La réponse est affirmative, les 1.02 EPT par rapport aux 12 personnes étant liés aux personnes à temps partiel et aux modulations facultatives du taux d'activité.

Un commissaire demande des précisions relativement à la participation du service des finances aux COPIL des commissions de construction. En résumé, pour tous les grands projets, le service des finances participe aux discussions en COPIL, est représenté comme « gardien de la bourse » et apporte un œil externe sur l'évolution financière des projets et investissements. Dans ce contexte, un grand travail a été mené sur le respect des budgets et la gestion des risques avec un suivi très précis qui permet une maîtrise tant des risques que des dépenses. A titre d'exemple, le service de finances a participé activement aux projets de Champ-Bougin et de la STEP avec un budget tenu pour le premier, le second n'étant pas encore terminé.

A la question d'un commissaire, il est précisé que dans les graphiques présentés en p. 159 et 160 du rapport de gestion, il manque l'année 2022 car ce sont les chiffres des années de taxation qui sont indiqués, par exemple : la taxation 2021 est arrivée en 2022.

Concernant le nombre de 32'011 contribuables indiqué en p. 160 du même rapport, il est précisé qu'un couple marié compte comme un seul contribuable. Sur ces quelques 32'000 contribuables, les presque 14'000 disposant d'un revenu imposable situé entre 0 et 30'000 francs sont notamment des étudiants, des personnes à bas revenus, des retraités, etc. Pour plus de précisions sur ce sujet, le rapport cantonal sur la fiscalité peut être consulté.

3401000 Intérêts passifs des engage. fin. à court terme

En 2022, les engagements à court terme coûtent plus chers à cause de

l'augmentation des taux d'intérêts.

3401001 Intérêts passifs des engagements fin. à long terme

Concernant la baisse des charges financières des emprunts à long terme, il est à noter que le renouvellement d'anciens emprunts à long terme qui étaient encore à des taux élevés génère des baisses de charges. Début 2022, il y avait encore des taux plutôt bas (p. ex. 0.48 % sur un emprunt).

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques

A partir de 2022, les personnes soumises à l'impôt à la source ont subi une modification réglementaire qui engendre une imposition ordinaire pour partie d'entre eux. Ceci engendre une baisse de 3.5 mios dans l'impôt à la source et une augmentation correspondante dans l'impôt sur le revenu.

Sur l'évolution de l'impôt des personnes physique, la baisse intervenue entre 2019 et 2021 est due notamment à la baisse du coefficient fiscal liée à la fusion (baisse de plus de 2 mios de francs de l'impôt sur les revenus). La hausse prévue au budget 2022 a quasiment été atteinte. A l'avenir, une hausse de la population et des revenus devraient engendrer des augmentations de recettes.

Personnes morales

La situation est dans une relative stabilité depuis 2016. La baisse prévue au budget 2022 a été élaborée avec une certaine prudence sur d'éventuels effets du COVID. Aux comptes, l'impôt sur le bénéfice se monte à plus de 33 mios contre 29 mios prévus au budget. Notre part au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales a également augmenté : budgétée à hauteur de 6,5 mios de francs, elle a atteint 10,7 mios de francs en 2022.

A la question d'un commissaire sur l'effet de la fusion sur l'impôt des personnes morales, il est répondu que les anciennes communes fusionnantes n'apportent que très peu de cet impôt (de l'ordre de 1 million de francs pour les trois communes) proportionnellement à l'ancienne Ville de Neuchâtel et donc que la fusion n'a pas eu d'impact important.

Dépendant des décisions futures du Grand Conseil, une hausse de l'impôt

des personnes morales est prévue en lien avec l'augmentation du taux d'imposition de l'impôt sur le bénéfice. Par rapport à ses dernières prévisions, l'Etat prévoit dans son récent projet de loi d'écrêter env. 1.7 mios de francs sur les revenus fiscaux de la Ville en 2023.

Autres impôts

L'impôt foncier des personnes morales est en augmentation en lien avec une hausse du nombre d'assujettis.

Globalement, la hausse des revenus fiscaux en 2022 est principalement imputable aux personnes morales et autres impôts.

Les commissaires relèvent que ces évolutions sont de bonnes surprises par rapport au budget et notent les perspectives plutôt positives.

Ressources humaines

10700 Ressources humaines

Après la crise sanitaire et la fusion, le SRH a connu un grand changement en 2022, en déménageant à Peseux le 1^{er} juin. A présent, le SRH a retrouvé sa vitesse de croisière. Les collaboratrices et collaborateurs du service sont très satisfaits des nouveaux locaux qui sont plus spacieux et modernes.

Le grand défi actuel et pour les prochaines années du SRH concerne la numérisation du service avec la gestion électronique des documents (GED) et le système d'information RH (SIRH). Ces deux projets sont menés en étroite collaboration entre le SRH, le délégué au développement technologique et le SIEN.

En 2022, les comptes affichent une baisse des charges de personnel de plus de 2.8 mios de francs.

Concernant l'écart statistique, sur les 1.2 mio de francs budgétés, 1.6 mio de francs d'économies a été réalisés notamment sur le renouvellement des postes. La nécessité de remplacer le-la titulaire absent-e est questionnée, parfois le remplacement est différé, dans d'autres situations, des solutions à l'interne des services sont trouvées. Le recrutement de collaborateurs plus jeunes génère également un gain.

Concernant les remboursements des assurances, le montant lié aux accidents non professionnels (accidents de loisirs et de sport) est toujours difficile à budgéter. Ces derniers représentent 75% des accidents enregistrés en 2022, voir à ce propos la page 167 du rapport de gestion.

Une légère augmentation des accidents professionnels est à noter. Elle est aussi liée à l'augmentation du nombre d'employé-e-s suite à la fusion.

Les conséquences du COVID et de la fusion ont encore un impact sur la santé du personnel en 2022. Concernant l'évolution de la sinistralité, celle de la Ville s'inscrit dans la tendance actuelle selon notre assureur.

Les remboursements COVID (mesures prises par la Confédération) sont plus bas aux comptes que prévus au budget 2022.

Si l'on constate une augmentation de la sinistralité (remboursement assurance maladie), elle est due aussi bien aux maladies graves, aux atteintes à l'appareil locomoteur qu'aux affections psychiques. En ce qui concerne ces dernières, il reste difficile d'identifier la nature des pathologies en raison du secret médical. A l'été 2022, le SRH a enregistré un pic de 40 dossiers traités en case management. La situation s'est détendue en fin d'année pour redescendre à une trentaine de dossiers et semble être en voie de normalisation. Le contexte socio-économique et le climat environnemental, associés aux risques géopolitiques sont des sources d'incertitudes anxiogènes qui peuvent contribuer à l'augmentation des affections psychiques.

Les sensibilisations et formations relatives à la prévention des situations de harcèlement initiées en 2021 se sont poursuivies en 2022. Différentes personnes de référence (RH et médiateurs externes) sont à disposition du personnel. Si le nombre de situations traitées par les médiateurs est en légère baisse, en revanche le SRH est sollicité régulièrement et intervient en direct dans de nombreux cas.

Un travail est en cours sur le Règlement d'application du Statut du personnel communal et l'unification des pratiques, notamment en lien avec les inconvénients de services, avec la distinction entre le travail ordinaire et régulier et le travail extraordinaire ou irrégulier, la nuit, le week-end et les jours fériés

A la question d'un commissaire relative à la possibilité, pour un(e) collaborateur-trice, de dénoncer le dysfonctionnement d'une personne ou d'un service, il lui est répondu que le dispositif de la ville est différent de

celui du canton. En Ville, nous n'avons pas de groupe de confiance, car les collaborateurs peuvent saisir directement les médiateurs, le SRH ou leur hiérarchie selon leur choix. Ce commissaire insiste sur l'importance de ces mécanismes de dénonciation à l'interne qui sont essentiels au bon fonctionnement de l'administration et qui ne peuvent que réduire le risque que ces dysfonctionnements finissent dans les médias.

Par rapport aux mécontentements du personnel exprimés sur l'IPC et l'échelon en 2022, la situation s'est apaisée à présent.

L'introduction du nouveau Statut de personnel, notamment les articles en lien avec les jours d'absence pour enfants malades, l'octroi d'une heure pour les rendez-vous médicaux, la possibilité de télétravailler, etc. sont des nouvelles modalités largement appréciées par le personnel.

Concernant les demandes de stages, nous enregistrons une augmentation importante à la limite des possibilités concrètes d'accueil de la Ville. A la question d'un commissaire, il est indiqué qu'aucune personne diplômée et entièrement formée n'est engagée comme stagiaire, il y a uniquement des personnes en formation.

Au sujet de la pyramide des âges, un nombre important d'employé-e-s vont arriver à la retraite tout prochainement. Un accompagnement de ces personnes est offert par la Ville par le truchement d'un cours de préparation à la retraite en collaboration avec la CPCN.

Les cadres de la Ville sont aussi concerné-e-s, le Conseil communal a déjà été saisi de la situation. Une planification des départs a été établie, et des travaux de préparation et des recherches de talents sont en cours. Des entretiens avec les cadres vont être menés pour discuter de l'agenda de leur départ, retraite anticipée ou prolongation d'activité. A noter que le marché du travail est de plus en plus tendu avec une difficulté à engager des cadres.

Des réflexions sont également en cours aussi bien sur l'attractivité de la Ville comme employeur que sur la fidélisation des personnes « clé ».

Une augmentation des départs en retraite anticipée est constatée dans tous les secteurs et niveaux. D'autre part, dans une moindre mesure, des demandes de prolongation d'une année, après l'âge de la retraite à la Ville (64 ans sauf plan PPP) sont également acceptées par le Conseil communal.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Présidence, Famille, Formation, Santé et Sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Jacqueline Oggier Dudan (rapporteuse), s'est réunie le 17 mai 2023 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner les comptes 2022. La sous-commission a étudié les comptes de la Présidence ainsi que du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports. Ont également participé à cette séance: M. Pierre Geissbühler, secrétaire général; pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et à l'égalité et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén ; pour le Service de la santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, et Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service. La déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé est excusée, ses comptes sont présentés par le secrétaire général.

Pour la Présidence, M. Daniel Veuve, chancelier, Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière et M. Yannick Moser, assistant de direction ont représenté la Chancellerie. M. Serge Veya, (Contrôle des finances), M. Bertrand Cottier (Service de la population et des quartiers), Me Gilles Méroz (Service juridique), Mme Françoise Küenzi (Service de la communication) ont également discuté des comptes respectifs de leurs services.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général, ainsi que les représentant-e-s des services pour les explications fournies ainsi que les réponses claires et complètes aux questions posées.

Remarques générales

Les comptes 2022 du Dicastère FFSS et de la Présidence présentent des résultats, comme pour l'ensemble de la Ville, meilleurs que budgétés. On comptabilise une amélioration de l'ordre de 1,7 million pour les services du dicastère FFSS, principalement en lien avec un coût de l'éorén et des charges de l'accueil extrafamilial inférieures aux prévisions et malgré des réévaluations négatives sur certaines infrastructures sportives pour un montant de près de 726'000 francs (63'400 francs pour la Maison de

vacances de Cité-Joie et 662'500 francs pour le stade de la Maladière. Au niveau de la Présidence, ce sont environ 870'000 francs qui ont été économisés, notamment au niveau de la Chancellerie, du SEPOQUA et du service de la communication. On note que la fusion est en passe d'être « digérée » par les services, mais que d'autres défis, notamment financiers, sont déjà bien présents.

Peu d'investissements sont sous gestion du dicastère. Les commissaires se sont intéressées à l'évolution des travaux concernant le collège des Parcs ainsi que sur les perspectives en lien avec les piscines du Nid-du-Crô, qui sont une priorité du programme d'assainissement récemment validé, ainsi qu'au niveau des projets de salles de sport triples.

La question de la sinistralité dans les services est évoquée. D'une manière générale, le contexte sociétal anxiogène, couplé aux difficultés financières de la Ville et donc le manque de visibilité à long terme, a un impact sur le personnel. Il est relevé que cette morosité ambiante post-covid suivie du conflit ukrainien impacte l'ensemble de la société. Le dicastère FFSS n'est pas touché plus significativement que le reste de la Ville par des absences. La question est thématiquée en détail avec le secrétaire général de l'éorén qui présente pour la première fois dans son rapport des comptes 2022 une évolution de l'absentéisme sur les dernières années. La hausse constatée est préoccupante et reflète des absences du personnel enseignant significativement plus fréquentes et de plus longues durées. S'il est difficile d'identifier une cause principale, l'évolution du métier et de son statut et les nouvelles contraintes et exigences imposées par les réformes successives pèsent de manière générale sur le corps enseignant.

Sur demande de la sous-commission le détail de l'ensemble des subventions versées a été précisé dans le présent rapport.

Présidence

Chancellerie

L'année 2022 est une année de consolidation de la situation post fusion. Les déménagements du service ont été plutôt bénéfiques. Les comptes ressemblent à ce que devrait être l'avenir également. En effet, le budget 2022 avait été établi en août 2021 sans aucun exercice comptable de fusion bouclé. Il a ainsi été élaboré sur la base du premier budget de fusion

(cumul des 4 anciennes communes). Les comptes 2022 sont dès lors une meilleure base, notamment s'agissant des grandes masses budgétaires, pour les projections futures.

100.01 Conseil général

Pas de remarque particulière.

100.07 Secrétariat

La question de l'utilisation de la Villa Lardy est débattue. Il est cependant précisé que la marge de manœuvre de la Ville est restreinte en raison des conditions du legs qui dictent son utilisation. Des réflexions sont en cours. Il est noté que la chancellerie intervient uniquement en tant que responsable des réservations informatiques, la gestion du bâtiment incombant au DTETPB.

La livraison du courrier à vélo par la société coopérative Cyclone donne satisfaction et permet de renforcer la mobilité douce sans avoir recours à du personnel supplémentaire. D'autres possibilités avaient été effectuées (mutation interne pour raison de santé), mais n'ont pas abouti.

La question des assurances des personnes employées par la coopérative est soulevée. La Ville n'a pas été particulièrement attentive à cette question, mais informe que la CNCI assure l'entreprise en question.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit des montants de rémunération pour les représentant-e-s de la Ville dans les conseils d'administration de Ello et Vadec. A noter que pour Ello, le montant est remboursé par Ello (imputation au Service des sports pour des questions de facturation soumise à TVA). Pour Vadec, la Ville continue de prendre en charge la rétribution du représentant; l'entreprise n'ayant pas encore statué en 2022 sur les jetons de présence des membres du conseil d'administration.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le détail des subventions attribuées par le service est le suivant :

CIES	92'000 francs
Showband les Armourins	10'000 francs

Association des anciens d'expo 02

2'000 francs

SSVNN (1^{er} août)

8'000 francs

Le Centre International d'études du sport CIES, dont la subvention couvre les frais de loyer annuel, est un grand atout pour le rayonnement et l'attractivité de la ville.

102.00 Archives

Un nouvel archiviste communal est entré en fonction suite au départ en retraite du titulaire actuel. 1 EPT de vice-chancelier n'avait pas été remplacé et a été transféré aux Archives, permettant d'accueillir ce printemps 2023 deux nouvelles arrivées, à temps partiel pour un total de 120% qui complète le 80% de l'archiviste. L'office compte ainsi désormais 2 EPT.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Subvention unique en faveur de la Fondation des sources du droit de la Société suisse des juristes pour la participation à l'édition d'un projet consacré à l'édition des documents de la chancellerie du Roi de Prusse à Berlin, spécifiquement affectée aux affaires de la Principauté de Neuchâtel.

162.00 Assemblées citoyennes

Pas d'assemblées citoyennes en 2022.

En 2023, 5 des 7 assemblées ont eu lieu à ce jour, avec des participations et des représentativités, notamment pour ce qui est de la nomination des bureaux, encourageantes. Le fonctionnement est assuré par le personnel actuel et plusieurs réflexions sont menées pour assurer les activités liées à ces assemblées citoyennes. Le SEPOQUA, et le Service de la cohésion sociale sont très impliqués. Pour ce qui est des prestations fournies par la chancellerie, l'expérience de la gestion du Conseil général permet d'être confiant.

La future titulaire de la fonction à 70% va pouvoir donner un bon coup de main avec la vice-chancelière en supervision.

Il est mentionné que malgré le soin apporté au découpage des quartiers, l'association de quartier du Mail est coupée en deux.

Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

L'année 2022 est assez standard s'agissant des comptes. PwC reste le prestataire de révision, un nouvel appel d'offres sera lancé à l'été 2023. Il est mentionné que seuls 3-4 acteurs ont les compétences pour effectuer l'audit de nos comptes. Le choix de l'organe de révision incombe au CG.

En 2022, les contrôles ont essentiellement porté sur le bilan.

L'Office travaille principalement avec les services centraux. Il adresse des rapports au Conseil communal ou des notes aux dicastères.

La collaboration avec PwC est positive. Ils interviennent deux fois par an, en octobre pour le contrôle du système de contrôle interne et en avril pour les comptes. Il est toutefois souligné que le personnel de PwC connaît beaucoup de roulement.

Le contrôleur des finances évoque le suivi irrégulier par certains services des rapports et de l'application des recommandations. Il mentionne par ailleurs que le rapport de PwC souligne que le SCI n'a pas été appliqué sur tous les points essentiels. Il s'agit notamment d'améliorer notre documentation sur les procédures et assurer la qualité de nos pièces comptables et règlements (ex. directive sur les caisses refusées par l'organe de révision).

Aucune nouvelle recommandation de PwC pour l'année 2022. La commune fusionnée a entraîné un besoin d'harmonisation, mais pas de surcharge particulière.

Service de la population et des quartiers

126.01 Etat civil

Pour l'année 2022, les comptes ont été acceptés par les 9 communes membres de l'arrondissement en date du 7 mars 2023. La Ville de Neuchâtel représente environ $\frac{3}{4}$ des coûts des 9 communes.

Au niveau des BSM la baisse des coûts provient notamment de la baisse des coûts de numérisation qui avait déjà été effectuée en 2021.

En 2022, deux nouveautés en matière d'état civil sont intervenues : changement de sexe sur annonce (1er janvier) et mariage pour tous et toutes (1er juillet).

23 changements de sexe ont été enregistrés en 2022.

Tout le personnel est maintenant formé à ces thématiques.

31810.00 Pertes sur créances effectives :

Il y a une grosse différence sur les pertes sur créances, Il s'agit en majorité de demandes d'actes qui ne sont pas payées. Une réflexion est en cours quant aux mesures à prendre. La question du niveau de précarité de la population ou de la négligence de certain-e-s est évoquée.

La question de savoir si, selon les montants en jeu, les frais de procédure ne sont pas supérieurs à ce qui est récupérable est soulevée.

46020.00 Revenus de transferts

Facturation aux autres communes membres.

126.02 Contrôle des habitants

Un poste de 0,5 EPT est vacant ; il a été repourvu à hauteur de 0,3 EPT en 2023.

Près de 40'000 personnes ont consulté le CDH au guichet.

Les ressortissant-e-s ukrainien-ne-s seront inscrit-e-s régulièrement (200 ressortissant-e-s) en 2023.

36010.00 Quotes-parts revenus pour cantons et concordats

Le Canton décide si une demande de permis est acceptée ou non. Une fois la décision prise, la commune est chargée d'encaisser la facture émise par le canton sous nature 42100.00. Sur ce montant encaissé, la commune rend environ 2/3 au canton (convention) sous 36010.00.

31100.00 Achats de meubles et machines de bureau

Achat d'un appareil à carte de crédit.

128.00 Cimetières

Les charges de BSM sont un peu en dessous du budget, cependant les taxes d'utilisation ont été surévaluées au budget 2022. Une augmentation des tarifs explique la hausse des recettes par rapport aux comptes 2021.

Un nouveau règlement sur les cimetières sera bientôt soumis au CG afin d'assurer l'harmonisation entre les 4 cimetières communaux pour lesquels nous comptons actuellement 4 règlements.

158.00 Accueil et quartiers

1 EPT vacant sera repourvu suite au lancement des Assemblées citoyennes. Ainsi, les comptes 2022 présentent un poste supprimé et un poste vacant ce qui explique les près de 200'000 francs d'écart par rapport au budget.

La présence physique dans les quartiers (2 demi-jours à Valangin, deux jours complets à Peseux et Corcelles-Cormondrèche) est très appréciée. L'ensemble des prestations peuvent être délivrées à tous les guichets, indépendamment du lieu de résidence sur la commune, avec une unique restriction, les cartes journalières CFF sont disponibles uniquement à Neuchâtel ou en ligne (sur demande les commandes peuvent être réalisées au guichet et la carte est alors envoyée par courrier ou livrée au guichet). Des horaires plus larges seraient cependant souhaités.

36360.00 Subventions

Il était prévu que les délégué-e-s de quartier puissent accorder des soutiens financiers. Finalement, la réalité montre que c'est plutôt du côté du Service de la cohésion sociale que ces subventions sont octroyées. Montant amené à disparaître.

Service juridique

106.00 Juridique

Le Service juridique a été passablement renouvelé depuis 2020. 2022 est ainsi marqué par la nomination d'un nouvel avocat (remplacement) et par un secrétariat désormais à temps plein, suite à l'octroi d'un 0.5 EPT supplémentaire.

Parmi les nouveautés 2022, on mentionnera la nouvelle interface du recueil systématique avec notamment une arborescence moderne, utile à l'interne comme pour les citoyen-ne-s.

Le projet des Jeunes-Rives a été très important en 2022, avec le traitement des oppositions de la phase 1. Est également mentionné le dossier de la rampe de Serrières.

Il est constaté également un nombre important de dossiers liés à la gestion du personnel, y compris la participation à des commissions d'enquête disciplinaire.

Le service est sollicité par l'ensemble des services et délivre beaucoup d'avis de droit.

31320.00 Honoraires conseillers externes et experts

Ce poste contient notamment des montants pour faire face aux cas de recours ou pour des mandats. En 2022, on mentionnera un mandat d'un notaire pour une servitude.

On mentionnera également qu'il y a toujours plus de contentieux. Par exemple en droit du bail, les résiliations sont systématiquement contestées.

Idem en matière de permis de construire, avec toujours plus d'oppositions. 14% du travail est lié aux permis de construire.

Service de la communication

150.01 Communication

Après une année 2021 intense, l'année 2022 a permis de construire des projets qui avaient été mis en pause. On mentionnera notamment la communication interne. Ainsi, une personne a été engagée à 80%, orientée communication interne avec comme rôle de définir une stratégie de communication interne, créer une identité et un sentiment d'appartenance. L'idée est de proposer une communication joyeuse à tout le monde et pas uniquement des communications via des ordres de services. La mise en œuvre a débuté en 2023. Les premiers retours sont positifs (ex. Newsletter, Mug, etc.). Dans ce cadre, il est rappelé que plus de 500 employé-e-s n'ont pas accès à un poste informatique.

Les sollicitations médias sont particulièrement importantes avec 3 à 4 sollicitations par jour parfois. Chaque demande nécessite beaucoup de travail. Il est intéressant de constater que ce ne sont pas uniquement des demandes issues de médias régionaux, mais également nationaux. La Ville de Neuchâtel est dans la boucle des villes lorsque les médias demandent de traiter un sujet, c'est positif. De nouveaux médias sollicitent la position de la Commune par exemple Blick ou Watson.

Un travail est également en cours sur la refonte de l'Intranet.

Le rôle du nouveau porte-parole est plus confortable pour le CC et permet d'harmoniser et dépersonnaliser la communication.

Les commissaires soulignent la progression permanente de la Ville sur les réseaux sociaux. Il est précisé qu'une étude place la Ville de Neuchâtel avec la plus grande présence sur les réseaux en fonction du nombre d'habitant-e-s.

Par ailleurs, beaucoup de gens contactent la Ville via les réseaux pour des infos pratiques, bien qu'il ne s'agisse pas d'un lieu d'échanges officiel.

Au niveau des comptes, de grosses économies ont été faites sur le mandat d'impression. Les prix peuvent cependant changer dans les futurs appels d'offres ou suite à l'inflation. Des augmentations des frais de port sont, en outre, attendues pour le budget 2024 en lien avec la livraison du journal.

Famille, formation, santé et sports

Secrétariat général

156.00 Secrétariat général FFSS

Durant l'année 2022, le Secrétariat général a été renforcé par l'arrivée, d'une seconde secrétaire de direction (CDD). Son arrivée a permis de garantir la bonne prise en charge de l'année de Présidence, tout en assurant les remplacements de la titulaire ainsi que de certains projets de la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé, en congé sabbatique partiel.

Service de la famille

Le service de la famille a entamé, dans le prolongement des actions REMO, un grand travail avec les directions de structures et le personnel de terrain. Les premières mesures permettent aujourd'hui de compenser dans une large proportion les impacts de l'inflation. Le service est en effet particulièrement touché par l'inflation notamment sur les denrées alimentaires, les produits d'hygiène (couches) ou l'énergie.

Les commissaires saluent cette volonté de toujours travailler en lien avec le personnel, par une approche « bottom-up », qui permet de générer l'adhésion au projet, tout en maintenant les prestations assurées avec un niveau de qualité suffisant.

La question de la gestion du personnel, notamment des absences est abordée. Une part importante des économies constatées est en lien avec le personnel. Il est rappelé que le Service de la famille connaît proportionnellement peu de démission ou de licenciement, mais que de très nombreuses mutations ont lieu. Il est rappelé que plus de 30% du personnel est en CDD. Le positionnement de la Ville sur le marché de l'emploi, aujourd'hui tendu avec des difficultés à recruter, a changé, les acteurs privés devenant régulièrement plus attractifs au niveau du salaire.

Le plan d'équipement est terminé. En 2022, seule la reprise de la structure parascolaire des Guillemets à Valangin a apporté une modification du dispositif d'accueil communal. La LAE 3, attendue pour 2024, devra apporter des modifications sur le cadre réglementaire, mais aussi sur les objectifs de taux de couverture. Pour la prochaine rentrée 2023, certains bassins ne pourront probablement pas répondre à l'entier de la demande (Coudre, Serrières, Parcs notamment). Dans ce cadre, il est mentionné que la Ville, en lien avec les travaux du PAL, a mandaté un bureau d'étude pour préciser les besoins démographiques à l'horizon 2040.

131.01 Administration

Le détail des subventions attribuées par le service est le suivant :

Association Villa YoYo (Acacias et Charmettes)	100'000 francs
Association La Courte échelle	20'000 francs
Association Lire et Ecrire	7'500 francs
Association PIP Prévention de l'illettrisme au préscolaire	1'575 francs

131.02 Contributions aux crèches

Le travail de contrôle des capacités contributives continue à porter ses fruits, notamment suite à la fusion. Des mécanismes pour inciter les parents à communiquer rapidement les changements de revenus ont été mis en place.

131.03 Accueil préscolaire

En matière préscolaire, la demande pour les 0-2 ans reste partiellement insatisfaite, des réflexions pour améliorer la situation sont en cours et des propositions seront faites pour la rentrée 2024. Une commissaire relève la très longue attente pour les parents de jumeaux. La problématique des déplacements avec de jeunes enfants est également thématifiée et donc l'importance d'attribuer une structure près du domicile, afin de tenir compte du fait que 30% des ménages n'ont ou ne veulent pas avoir une voiture.

Pour les 2-4 ans, les structures disposent de places disponibles, laissant une marge de choix aux parents. Cette situation prévaut pour l'ensemble de l'offre cantonale.

131.04 Accueil parascolaire

Les besoins et les méthodes de prise en charge d'enfants ayant droit à un accompagnement spécifique sont discutés. Est notamment souligné le risque incombant à l'employeur qui doit engager le personnel sans assurance de la continuité de la mesure.

Il est rappelé la reprise de la structure des Guillemets à Valangin et notamment la mutualisation de la direction du site avec celui des Acacias. Ce système donne entière satisfaction et permet d'assurer une certaine cohérence entre les tailles des différentes structures d'accueil parascolaire communales.

131.02 Formation et égalité

Il est confirmé, comme relevé lors de l'étude du budget 2023 que cette entité sera déplacée au secrétariat général par cohérence avec l'organisation réelle dès les comptes 2023.

Comme mentionné en préambule du présent rapport, l'absentéisme du personnel enseignant interpelle. Le taux d'absence est passé de 1.8% par an en 2017 à 5.54% en 2023. La fréquence et l'intensité des absences augmentent. Les différentes pistes d'explication sont discutées, notamment le rattrapage de complexité du métier qui a été apporté par les réformes successives. L'augmentation du nombre d'élèves intenses, la mise en place d'évaluations, l'augmentation de la charge administrative, la pression parentale ou encore la modification du statut et de l'image de l'enseignant-e, et plus généralement de l'autorité, dans la société et dans l'école sont évoqués.

La question des moyens attribués pour faire face à ces situations et aux situations d'élèves intenses est discutée. Sont évoqués les SIT (soutien immédiat temporaire), et notamment le fonctionnement par enveloppe cantonale qui ne permet pas un financement sur l'entier de l'année et qui oblige alors les communes à assurer la pérennité de l'aide. D'autres méthodes ou pistes sont évoquées, afin de ne pas devoir prononcer les mises à pied, aveu de l'échec du système.

Le projet MAE est également évoqué. Ce dernier avance, malgré le manque de garanties données par le Canton, tant au niveau des adaptations nécessaires du cadre légal (LAE) que du financement. Les sites du Crêt-du-Chêne et de Serrières offriront un accueil à la journée, sans restriction (ce qui doit permettre de mieux répondre à la demande sur ces sites) dès 2024. Un rapport est en cours de rédaction, potentiellement présenté au Conseil général en septembre pour pouvoir garantir une mise en œuvre du projet pilote en août 2024.

Le concept de Fête de la Jeunesse pour 2023 est présenté avec une participation prévue des associations de quartiers qui seront responsables de la distribution de la collation à la fin du traditionnel cortège. Une collaboration avec le NIFFF et différentes animations seront mises sur pied au Jardin anglais. Les célébrations dans les autres communes se tiendront comme d'habitude. La formule proposée est saluée par les commissaires. La question de la pérennité de ces manifestations qui reposent principalement sur la bonne volonté et l'engagement de quelques personnes est discutée.

36 Charges de transferts

Le détail des subventions attribuées par le service est le suivant :

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

Ecole supérieure de Droguerie	50'000 francs
Neuchâtel Junior College	50'000 francs
Université populaire	7'400 francs
Association Le Refuge	3'000 francs
Association La Rouvraie (amort. prêt)	21'250 francs
Association la Rouvraie (colonies)	2'720 francs
Passeport Vacances	6'945 francs

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Abonnements élèves Beauregard	38'610 francs
Dédommagements élèves Chaumont/Serroue	17'220 francs

159.00 Cuisine communale

Le projet de « repas libre » dans les structures communales suscite la curiosité des commissaires. Il est précisé qu'il ne s'agit pas du culte de « l'enfant roi », mais bien d'une mesure éprouvée qui permet à la fois de réduire les temps d'attente pour l'enfant, tout en améliorant le confort général (niveau sonore notamment). Au surplus, il est constaté que l'enfant mange mieux s'il peut venir à table lorsqu'il a faim. Tant les enfants que les équipes sont satisfaits de cette adaptation.

Le service rappelle que le souci d'une consommation responsable est permanent et que les circuits courts sont toujours privilégiés. Cependant, force est de constater, au vu des volumes en jeu, qu'il n'est pas toujours évident ou possible de trouver des produits locaux et bio. Au surplus, la question financière reste également un axe de prise de décision. Pour rappel, les structures communales sont fournies soit par des cuisines sur place, soit par les cuisines décentralisées de Peseux et Corcelles-Cormondrèche, soit par des prestataires externes.

Les structures proposent tous les jours des repas adaptés aux différents régimes alimentaires, si demandé par les parents ou les enfants. La

réflexion est aujourd'hui de généraliser une pratique d'un ou deux jours par semaine des repas végétariens.

Service des sports

L'année 2022 est marquée par la sortie de la crise COVID qui a été suivie par la crise énergétique.

Malgré cela, la vie sportive neuchâteloise a été enthousiasmante avec la tenue notamment de l'Eurogym, du Championnat d'Europe de Course d'orientation ou encore le Groove Festival, faisant de Neuchâtel une belle vitrine pour le breakdance, sport prochainement introduit aux Jeux olympiques.

Les clubs, notamment Union et le NUC, ont également brillé avec de très belles performances.

La tenue de la cérémonie des mérites sportifs a ainsi permis de mettre en avant les talents, mais aussi de mettre en lumière d'autres disciplines et athlètes.

Au niveau comptable, la réévaluation du patrimoine financier péjore les comptes 2022 pour près de 726'000 francs (Maison de vacances de Cité-Joie (63'400 francs) et Stade de la Maladière (662'000 francs).

Le coût important que représentent le stade et le complexe de la Maladière pour la Ville est soulevé.

D'une manière générale, les commissaires souhaitent disposer d'un certain historique dans les statistiques présentées dans le rapport de gestion afin de pouvoir juger de l'évolution des indicateurs.

141.00 Administration

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

Divers soutiens aux clubs et projets (voir détail dans rapport gestion)
Contributions sur loyers ou aides financières spéciales 40'670 francs

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

Pas de remarque particulière.

142.02 Promotion et manifestations

La question de l'utilisation des salles de conférences et de l'espace Gilbert Facchinetti est soulevée. Le service confirme qu'il reste de la disponibilité.

143.01 Terrains et salles de sports

La question des salles de sports triples est évoquée. Le service rappelle le besoin en salles tant pour les écoles que pour les clubs. Certains sports nécessitent des salles « triples » pour pouvoir être pratiqués (futsal, unihockey, etc.). D'autre part, certaines fédérations sportives posent des exigences en matière d'infrastructures (lumières, capacités, etc.). Ces exigences sont discutées et l'avis général est que ces dernières ne sont pas compatibles avec les besoins et ressources des villes et collectivités publiques. Sont évoqués le projet Univers (la question des salles de sport est à l'étude, mais est traitée distinctement du projet de bâtiment) et les opportunités du site des Chapons également à l'étude dans le PAL.

Le besoin d'une coordination cantonale en matière d'infrastructures d'importance régionale (piscines, patinoires, salles répondant aux normes nationales ou supérieures, etc.) est discuté.

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

Association Skatepark Colombier 15'979 francs

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

Pas de remarque particulière.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

36228.00 Subv. Compens. Charges et synd. Intercom.

Part des charges de notre commune au Syndicat intercommunal

143.04 Complexe de la Maladière

46310.00 Subvention des cantons et des concordats

La subvention du canton prévue lors de la construction de la Riveraine est arrivée à échéance et n'a pas été reconduite. L'Etat mentionne que les

montants dédiés à la compensation des charges de centre en matière de sport, culture et loisirs couvrent le financement de ce type d'infrastructure dès 2020.

La question de l'imputation dans les services (Sport et Culture) de cette compensation des charges de Centre (4.5 millions) est discutée.

44800.00 Loyers des biens-fonds loués

La Ville et les écoles supérieures se partagent les coûts d'utilisation du complexe de la Maladière (Riveraine, Maladière). En 2022, le nombre d'heures d'utilisation a augmenté, notamment au profit des clubs. Dès lors, le coût de l'heure d'utilisation a été réduit. Le montant encaissé sous 44800.00 correspond ainsi à un nombre d'heures relativement stable d'utilisation des salles par les écoles supérieures facturées à un coût moindre.

143.05 Stade de la Maladière

La question générale des locations facturées aux différents clubs est discutée, notamment sur la question de l'égalité de traitement et/ou de la politique de soutien entre les différentes disciplines sportives.

La volonté de revoir les conventions que lient la Ville aux clubs est évoquée par certaines commissaires.

Il est également relevé que, pour la plupart des clubs, les loyers se comprennent charges comprises, car il n'est pas envisageable de procéder à des relevés après chaque utilisation. Les surcoûts liés à l'augmentation des frais énergétiques sont donc à la seule charge de la Ville.

De nouvelles imputations comptables sont proposées pour les éléments suivants (budgétés sous 31600.00)

34310.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers

Il s'agit des parts de la commune de charges de copropriété.

34314.01 Loyers et fermages des biens-fonds

Il s'agit du loyer payé par la commune pour disposer du Lobby Bar.

143.06 Stands de tir

Pas de commentaire particulier.

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Pas de commentaire particulier.

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Les piscines du Nid-du-Crô ont été identifiées comme priorité 1 du programme d'assainissement énergétique. Ce gros chantier sera accompagné des réflexions concernant également les aspects ludiques. En effet, les toboggans ont été retirés dernièrement. Une information aux usagères et usagers est transmise à l'entrée de l'établissement et sur le site internet.

La question de la coordination avec le service du patrimoine bâti est discutée, notamment en lien avec les besoins d'une vue d'ensemble et d'une planification des travaux à réaliser. Si une telle coordination est nécessaire pour le projet d'assainissement énergétique, il est rappelé que c'est le Service des sports qui dispose des connaissances techniques spécifiques aux installations sportives. A noter également qu'une planification détaillée des besoins est réalisée par le Service des sports afin que les travaux d'entretien n'impactent pas significativement les usagères et usagers. Ces éléments ont par ailleurs été présentés en automne dernier à la commission FFSS.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit d'une contre-prestation, sans échange d'espèces, pour Festi'neuch (tarif préférentiel pour usagères et usagers du camping).

145.00 Patinoires

La question de reporter la mise en glace de la patinoire, afin de prendre en compte le « décalage » des saisons et limiter les coûts et consommations énergétiques est évoquée. Cet aspect se heurte aux positions des ligues qui ne manifestent aucune volonté dans ce sens.

36228.00 Subv. Compens. Charges et synd. Intercom.

Part des charges de la commune au Syndicat intercommunal.

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

L'année écoulée a été une année de transition, avec les départs en retraite de la cheffe du service et d'une collaboratrice. A cela, s'est d'ajouté un congé maternité en fin d'année. L'équipe est aujourd'hui à nouveau au complet.

Les discussions avec les différents partenaires en lien avec la Santé sexuelle ont abouti à une répartition claire des missions dans le canton. Ce dernier s'est traduit par un contrat de prestations cantonal. Toutes les prestations dispensées par le centre ont été reconnues dans ce cadre.

Cependant, le volet du financement, quand bien même les prestations sont commandées et leurs ressources identifiées, ne correspond pas à la réalité des coûts pour notre Ville ni à une répartition juste des coûts entre les différentes communes utilisatrices. Dans ce sens, deux courriers, un premier en commentaire au contrat de prestations et un second en lien avec l'application des normes juridiques du domaine, ont été adressés au département de la santé. Une discussion avec le chef de département est agendée au 15 juin. Il est déploré l'impossibilité pour l'heure d'obtenir un débat constructif sur le financement de cette tâche majeure de santé publique.

Il est également mentionné que les prestations fournies à RHNE ont été formalisées dans une convention de collaboration, mais qu'elles ont été mises en attente d'ici à la signature du contrat. Cet état de fait a permis de maintenir les autres prestations durant les périodes d'effectifs réduits.

Les collaborations ont également pris la forme d'un partenariat avec un laboratoire d'analyse neuchâtelois qui permettra de réduire les coûts des tests fournis et de travailler sur une harmonisation des tarifs au niveau cantonal.

Il est discuté également de l'évolution du domaine avec des demandes plus fréquentes en matière d'alternative à la pilule hormonale contraceptive, par exemple la symptothermie, ou à la contraception

masculine. Il s'agit de domaines pour lesquels le Centre de santé sexuelle se forme régulièrement et s'établit comme centre de référence dans le domaine.

Il est également rappelé la prochaine mise à disposition de distributeurs à protections hygiéniques dans les bâtiments publics et le programme de sensibilisation qui accompagne la démarche.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit du soutien au projet PASS de Médecins du monde, qui œuvre dans le domaine des travailleurs et travailleuses du sexe.

109.02 Centre d'orthophonie

L'année 2022 a naturellement été encore impactée par le COVID puis par diverses mutations du personnel : 2 collaboratrices ont pris leur retraite et une a démissionné. Sur le 1.4 EPT laissé vacant, le Conseil communal a souhaité n'en repourvoir que 0.9. 0.5 EPT a donc été supprimé comme mesure d'économie depuis le mois d'août. De plus, une maladie de longue durée a impacté l'équipe. La situation est aujourd'hui positive, la collaboratrice étant de retour.

Ces éléments ont naturellement un impact sur la liste d'attente. On compte environ 90 bilans en attente, soit environ 7 mois d'attente. Une fois le bilan réalisé il faut également compter environ 3 mois pour être pris en traitement. La question de procéder à des bilans sur les vacances scolaires est évoquée. Cependant, il n'est pas fondamentalement plus adéquat de réaliser des bilans sans avoir les capacités ensuite pour prendre l'enfant en traitement.

Il est également précisé qu'il y a de l'attente partout dans le canton. Le Service a proposé au B2024 de reprendre ce 0.5 EPT, notamment afin de répondre à un besoin dans le secteur de Peseux.

La question de l'écriture inclusive pour les personnes dyslexiques par exemple est discutée. De manière générale, la langue française n'est pas des plus simples, et effectivement les particularités liées au point médian n'aident pas.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Il s'agit des parts de bilans et traitements subventionnés lorsque les traitements ne sont pas pris en charge par le canton. (100% du coût des bilans, 60% des traitements).

109.04 Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé

La déléguée est actuellement en congé sabbatique partiel (elle a normalement un taux de travail de 70%). Elle continue cependant de suivre les dossiers stratégiques et appuie la Conseillère communale à distance (à un taux de 20%). La question du cadre de ces congés sabbatiques est évoquée. En effet, un tel congé n'est soumis à aucune contrainte particulière (ancienneté, engagement à rester à la Ville, etc.). Ce projet a cependant été largement soutenu par le SRH qui y voit un excellent moyen de conserver les talents et de s'adapter aux aspirations des nouvelles générations d'employé-e-s.

Dans l'intervalle, la collaboratrice de projet du secrétariat général (50%) et une secrétaire de direction dont le taux a été augmenté durant l'absence de la déléguée de 30% assurent les prestations courantes et notamment les manifestations et cours organisés par le service.

En 2022, à la suite de la pandémie, les activités ont pu reprendre (cours mobilité, smartphone, alimentation, accueil des nouveaux retraités, etc.).

36 Charges de transferts

Le détail des subventions attribuées par le service est le suivant :

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

ANEMPA (publication ouvrage)	2'000 francs
ANAAP	14'400 francs
Mouvement des aînés	14'184 francs
AVIVO	5'900 francs
Hôtel des Associations	25'000 francs
Association Cérébral	1'500 francs
Association Plakart (festival intergénérationnel)	3'000 francs

Centre thérapeutique de jour	10'000 francs
Association Princess Mimi	3'000 francs
36370.00 Subventions aux personnes physiques	
Bons Neuchâtel Centre (Noël des aînés 2021)	6'400 francs
Subventions dentaires	7'451 francs

Rapport de la sous-commission financière V

(Culture, intégration et cohésion sociale)

La sous-commission financière V, composée de Mme Johanna Lott Fischer, de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de M. Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 9 mai 2023 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, chef du Dicastère concerné pour examiner les comptes 2022.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivant-e-s : M. Frédéric Richter (action sociale), M. Sylvain Ghirardi (cohésion sociale), M. Yann Laville et M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Museum d'histoire naturelle), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Mme Gaëlle Métrailler (culture), Mme Marianne de Reynier Nevsky (médiation culturelle), M. Thierry Chatelain (Bibliothèque publique et universitaire) et M. Baptiste Hunkeler, secrétaire général. Mme Rachel Erard, représentante du bureau Vicario Consulting, était également présente sur la partie concernant la Situation RH au Musée d'ethnographie.

Remarques générales

Les comptes 2022 du Dicastère présentent des charges nettes inférieures au budget. Les postes de charges qui ont principalement permis d'avoir ce résultat sont les pots communs de l'aide sociale et des subsides LaMal pour KCHF 3'673. Les charges nettes des quatre musées sont supérieures au budget mais l'excédent de charges est principalement comptabilisé dans l'enveloppe quadriennale. Les différents services ont montré un travail important afin de respecter rigoureusement le budget.

Dicastère culture, intégration et cohésion sociale

Secrétariat général

157.00 Secrétariat général CICS

En 2022, les principaux projets menés ont été : le suivi des travaux liés à la concession d'affichage pour laquelle une procédure judiciaire est en cours, la coordination du projet de Tour du fantastique et la réorganisation des bibliothèques.

Pour illustrer le travail de règlementation interne piloté par le secrétariat général, citons le Règlement concernant la collection d'art de la Ville de Neuchâtel, qui a été préparé en 2022, et voté par le Conseil communal en 2023.

30 **Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Le dépassement de KCHF 29 est compensé par une recette au 46310.00. Il s'agit du projet Tour du fantastique, qui est financé notamment par la Nouvelle Politique Régionale (NPR). La NPR est un financement d'impulsion de la Confédération et des Cantons. Cette prestation de tiers concerne une étude pour la viabilité économique du projet.

Service de l'action sociale

Comme expliqué dans les remarques générales, la différence principale entre le budget 2022 et les comptes 2022 du Dicastère se trouve au Service de l'action sociale (charges inférieures à la prévision). Cela s'explique par les estimations reçues par l'Etat, qui a surestimé les charges prévisionnelles. Cette surestimation est régulière depuis plusieurs années dans ce domaine et le Service de l'action sociale essaie de les adapter.

L'année 2022 a notamment été marquée par l'implémentation du nouveau logiciel cantonal de gestion des dossiers d'aide sociale (KiSS). Si celui-ci facilite la prise en main des dossiers, cela a cependant engendré un travail important pour son implémentation par l'office concerné.

Une baisse progressive du nombre de dossiers d'aide sociale a été constatée depuis quelques années. S'il y a une baisse du nombre de dossiers, ces derniers sont cependant de plus en plus complexes. Il n'y a dès lors pas de diminution de la charge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs. De plus, les demandes de renseignements de la population dans les différents offices, qui n'aboutissent pas systématiquement à l'octroi d'une prestation, sont en augmentation.

Suite aux violences subies à la réception à la fin de l'année 2021, différentes mesures ont été prises au sein du Service. Une analyse de risque a été effectuée, une formation pour la désescalade de la violence a été mise en place et la sécurisation des locaux est en cours. La protection des collaboratrices et collaborateurs doit être garantie.

Le non-recours aux prestations sociales est un phénomène inquiétant. Différentes études sur cette réalité ont eu lieu, notamment dans les Cantons de Berne et de Genève (actuellement aucune étude neuchâteloise). Dans ces études, au moins 25% des personnes qui pourraient prétendre à des prestations sociales ne les demandent pas. Différentes motivations sont données, en particulier : la difficulté de l'accès à l'information, la complexité des démarches administratives, ou encore la honte et la stigmatisation engendrées. De plus, le durcissement de la Loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur en 2021, a durci les conditions de séjour notamment pour les détenteurs et détenteuses de permis C dépendants de l'aide sociale. Une rétrogradation, voire une annulation de leur autorisation de séjour est en jeu. Cela augmente les causes du non-recours aux prestations et engendre même certains départs volontaires de l'aide sociale, alors qu'il s'agit de bénéficiaires légitimes. Ce sujet est thématique au niveau cantonal par le Chef de Dicastère.

110.00 Guichet social régional

36110.00 Dédommagements cantons et concordats (Pot commun de l'aide sociale)

Cette rubrique concerne l'aide sociale. Il s'agit d'une variation de 22% par rapport au budget 2022, même si les chiffres de l'Etat ont été adaptés par le Service. Les prochaines estimations de l'Etat pour les futurs budgets seront annoncées plus proches de la réalité.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Concernant cette rubrique, il est précisé qu'il s'agit des sacs-poubelle taxés, distribués par les guichets d'accueil du SEPOQUA, ainsi que de fonds d'aide à la réinsertion (paiements de formations telles que celles données par la Croix-Rouge, ou du permis de conduire). Ces fonds, représentant des moyens financiers limités de KCHF 61, sont gérés selon des critères stricts, ils permettent cependant d'augmenter considérablement les chances d'autonomisation des bénéficiaires.

112.00 Agence AVS/AI

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Cette rubrique est constituée des allocations communales : il s'agit d'une allocation distribuée en fin d'année pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. D'autres communes du Canton de Neuchâtel sont dotées du même outil (en particulier Le Locle, Boudry et Cortaillod).

Service de la cohésion sociale

La décision de levée des mesures COVID en février a eu un effet important de reprise des activités pour certains acteurs, voire même de rattrapage des années COVID, alors que d'autres acteurs ont préféré attendre quelques mois avant de reprendre leurs activités, de crainte de voir une nouvelle vague de restrictions arriver. Cela a engendré un travail important pour le Service, qui a dû faire preuve d'agilité. Deuxièmement, la réouverture de la Collégiale, après plus de onze ans de travaux, a été un moment fort du printemps. La première célébration, le culte de Pâques, a été diffusé en eurovision. Finalement, le Service a travaillé sur la thématique des marques mémorielles dans l'espace public. Une première œuvre a été inaugurée à côté de la statue de David de Pury, ainsi qu'un panneau explicatif sur la vie du Neuchâtelois. Dans ce cadre-là, un travail explicatif a été effectué auprès des habitué-e-s des alentours de la statue. Le parcours pédagogique « Neuchâtel, empreintes coloniales » a aussi jalonné le travail du Service en 2022, avec une inauguration en 2023.

134.01 Case à chocs

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Concernant cette rubrique, il est précisé qu'il s'agit d'une charge prévue au budget 2022, dans l'espoir que les travaux de rénovation du bâtiment soient entamés, ce qui aurait nécessité la location de bureaux pour les collaboratrices et collaborateurs de la Case à chocs. Les travaux ont été repoussés.

Il est souligné que le bâtiment de la Case à chocs appartient à la Ville, qui propose une partie des locaux à l'Association de Coordination de la Case à Chocs (ACDC) à des prix accessibles. Le revenu de ce loyer se trouve dans l'entité de gestion du Service de la gérance et du logement.

Toutes les institutions socio-culturelles situées dans le complexe de l'ancienne Brasserie Müller sont traitées de la même manière : tous les loyers sont encaissés par le Service de la gérance et du logement.

134.04 Cohésion sociale

31600.00 Loyer et fermages du biens-fonds

La location d'une grande surface à Maillefer 11A a permis d'offrir des locaux aux anciens locataires des Usines (Tivoli Sud), mais aussi des surfaces de stockage pour du matériel de différents acteurs culturels, p.ex. les expositions pour location du Musée d'Histoire naturelle.

134.06 Action jeunesse

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Pour cette rubrique, il est souligné que toutes les subventions sont détaillées à la p. 262 du rapport d'activité. Il s'agit principalement du Centre des loisirs (qui a par ailleurs intégré les structures similaires des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux), de l'Académie de Meuron et du Noctambus.

Service de la culture

L'année 2022 a été marquée par la levée des mesures de restrictions liées au COVID. Le Service a été mobilisé pour accompagner les actrices et acteurs culturel-le-s dans cette sortie de crise, afin de leur donner des perspectives et de les accompagner durant cette période. Il s'agissait d'une phase de transition et non d'une phase de normalisation. Dans le cadre du COVID, le Conseil communal a validé en avril deux nouvelles mesures de soutien, en complément aux mesures fédérales et cantonales. La scène culturelle indépendante, tributaire d'une multitude d'engagements courts, était particulièrement ciblée par ces aides.

Le deuxième dossier important pour le Service a été le projet de rénovation du Collège latin. Le concours d'architecture a été lancé en septembre 2021 et, sur recommandation du jury, le Conseil communal a attribué en avril 2022 un mandat au bureau d'architectes Chablais & Fischer pour la réalisation d'un avant-projet et pour le chiffrage de la rénovation en vue de la demande de crédit au Conseil général. Le 22 novembre, le Conseil général a validé le crédit d'études.

133.01 Aides culturelles

36 Charges de transfert

L'inventaire exhaustif de toutes les subventions versées se trouve dans le rapport d'activités. Sur les 166 demandes de subventions, 140 ont été acceptées (partiellement ou complètement). La principale raison des refus est l'absence de présence sur le territoire communal.

Le caractère ponctuel ou régulier d'une subvention dépend de plusieurs critères, selon la politique culturelle de la Ville. Il est souligné que les subventions régulières ne sont pas toujours reconduites. Le Service travaille dans le sens d'une formalisation des subventions régulières, liées à des obligations, par des conventions. Dans tous les cas, le Service reçoit les rapports d'activités, comptes révisés, budgets, etc. des actrices et acteurs culturel-le-s subventionné-e-s.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

L'analyse du niveau des subventions de KCHF 2'562 et des bénéficiaires est en cours dans le cadre du projet REMO. Les résultats seront visibles dès le budget 2024.

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Cette rubrique est constituée de la subvention à la Fondation de la Bibliothèque publique et universitaire (BPUN). Il n'y a pas eu de modification de la somme attribuée par la Ville depuis plusieurs années. La fréquentation de la BPUN en 2022 est réjouissante : en augmentation de 12% par rapport à 2021. Cela montre qu'elle répond aux besoins du public. Il y a une forte demande pour l'accueil de classes, groupes et associations locales.

La BPUN est très attentive aux besoins de la population en termes de ressources numériques ; des milliers de documents patrimoniaux, revues et journaux sont disponibles en ligne. Le livre « papier » reste cependant le plus demandé. Si la BPUN offre l'accès à plusieurs milliers d'e-books (plus de 12'000), la demande tend désormais à se stabiliser. L'importance du numérique prend en revanche le pas dans le domaine de la recherche.

L'équipe de la BPUN est aussi très occupée par le projet de rénovation du Collège latin, et se prépare à un potentiel déménagement durant les travaux.

136.00 Médiation culturelle

L'année 2022 a été très positive : il y a eu plus de visites guidées qu'attendues, grâce à la sortie progressive du COVID. De plus, l'obtention d'un financement cantonal pour un projet de podcast est soulignée. Il s'agit d'un projet élaboré par une classe, dans l'exposition Mouvements.

Musées

Pour rappel, les Musées de la Ville, pour leurs expositions, travaillent selon le système des enveloppes quadriennales. Il s'agit d'une enveloppe de quatre ans pour chaque institution, qui peut l'utiliser de manière non-linéaire entre les années. Cette enveloppe est budgétée dans les rubriques 31990.00 - Autres charges d'exploitation de chaque entité, mais dépensées dans d'autres rubriques. Cette flexibilité permet de saisir les opportunités et de lisser le travail sur quatre ans. L'enveloppe a été beaucoup utilisée en 2022, dans la perspective également du déménagement au Pôle muséal de conservation en 2023 et 2024, qui laissera moins de temps aux institutions pour le développement d'expositions. L'année 2022 est la première année de l'enveloppe

quadriennale 2022-2025. Cette année, le Musée d'art et d'histoire a utilisée 38% de son enveloppe, le Muséum d'histoire naturelle 28%, le Musée d'ethnographie 27% et le Jardin botanique 20%.

Dans tous les musées, un travail important de préparation pour le déménagement au Pôle muséal de conservation a eu lieu en 2022.

La question des œuvres prêtées par les Musées et de la facturation de ces prêts fait l'objet de discussions actuellement. A l'échelle cantonale, il s'agit d'un échange et une facturation n'est pas prévue. A l'inverse, on observe au niveau suisse et international une tendance à facturer les préparatifs des prêts (restauration, emballage, sécurité, établissement de constats d'état, etc.). Les Musées de la Ville réfléchissent à implanter cette pratique pour leurs collections.

Les Musées constatent avec réjouissance le retour des publics en 2022 dans toutes les institutions.

La sous-commission a de plus été informée de la situation en termes de ressources humaines et de climat de travail au sein du Musée d'ethnographie, de la méthodologie de travail avec le bureau Vicario Consulting. Aucun résultat n'a pu encore être communiqué à la sous-commission, mais les entretiens sont en cours avec une forte participation du personnel (80%). Le rapport final est attendu pour l'été 2023.

Musée d'art et d'histoire

135.00 Dépôt et production d'expositions

Les charges nettes sont supérieures au budget. Il s'agit d'une anticipation des travaux de préparation du déménagement au Pôle muséal de conservation, qui a pris de l'avance. Ces coûts respectent le crédit voté par le Conseil général (CHF 1'140'000.- pour le déménagement). Il s'agit en particulier de la rubrique 31300.01 - Prestations de services de tiers.

137.00 Musée d'art et d'histoire

Le programme 2022 a été particulièrement riche, avec quatre expositions au programme : Henry Brandt. Cinéaste et photographe, Mouvements, Melting Pot. Céramique suisse actuelle, ainsi que l'exposition Donation François Ditesheim.

L'exposition *Mouvements* a étudié la participation de Neuchâtelois à l'entreprise coloniale, faisant écho aux débats citoyens et médiatiques sur le sujet. De nombreux événements liés à cette exposition ont eu lieu autour de cette exposition. En particulier, des visites guidées bilingues ont été organisées, en collaboration avec le Service de la cohésion multiculturelle du Canton de Neuchâtel. Il y a un intérêt marqué du public pour ces visites. Ce projet pilote pourrait s'étendre dans d'autres institutions.

L'exposition *Donation François Ditesheim* a permis de livrer une sélection d'œuvres de premier plan. La donation a été réalisée à l'occasion du 50e anniversaire de la Galerie Ditesheim & Maffei Fine Art. Elle témoigne aussi des relations professionnelles et amicales avec le Musée.

L'entreprise horlogère Jaquet-Droz a soutenu à hauteur de CHF 141'000.- la rénovation de la salle des automates. Ce montant est versé en 2021, 2022 et 2023 dans la rubrique 42600.00 - Remboursement de tiers.

Muséum d'histoire naturelle

L'exposition *Sauvage* s'est terminée le 27 mars, pour laisser place à l'exposition *Emballe-moi* le 23 octobre, qui explique le déménagement du Musée au Pôle muséal de conservation. La valeur et l'intérêt de la conservation sont démontrés dans l'exposition. Elle permet de montrer les coulisses des musées.

Un financement externe, par l'appel à projet de Swisscollnet, a permis de financer trois projets au Muséum. Il s'agit du développement des inventaires, pour une meilleure visibilité des collections.

Il est souligné que plusieurs expositions produites par le Musée sont gardées et peuvent être louées à l'externe. Cette pratique nécessite des locaux pour le stockage, mais permet ensuite de louer les expositions à d'autres musées.

Musée d'ethnographie

En juin, l'exposition *L'impossible sauvage* a constitué une première : elle s'est étendue sur trois étages du Musée, soit 1'000m². L'exposition *Mirages de l'objectif. Les Nomades du soleil*, a été prolongée et a rencontré un vif succès.

La programmation culturelle en 2022 a été riche, avec un public au rendez-vous. *La Nuit et Journée des Sauveurs* en collaboration avec Les Jardins musicaux et Le Museum d'Histoire Naturelle a constitué le point d'orgue de cette programmation, avec de plus l'accueil des *Dicodeurs*, l'émission de *RTS – La Première*.

L'automne a permis au Musée d'avancer sur le reconditionnement des collections en vue du déménagement au Pôle muséal de conservation. Ce travail a avancé plus vite que prévu, même si un travail important reste à faire en 2023 et 2024.

La fréquentation est en hausse, mais n'atteint pas les attentes fixées par la direction. En particulier, le retour des visiteurs et visiteuses internationaux-ales n'a pas véritablement eu lieu en 2022.

Le crédit d'investissement no. 40091 de finalisation du réaménagement des espaces montre un dépassement brut de CHF 253'219 dû à des problèmes du système de ventilation.

Jardin Botanique

L'année 2022 a été particulière, avec une nouvelle convention signée avec l'Université de Neuchâtel. Un nouveau système est mis en place, qui rend difficile de budgéter les charges et les revenus. En effet, les finances octroyées par l'Université dépendent désormais des projets et les décisions de soutien à des projets par l'Université se font pour l'année en cours. En 2022, on voit donc une augmentation des charges, mais qui est compensée par une augmentation des recettes. Cinq projets de recherche ont été soutenus en 2022, ce qui est encourageant pour une première année.

Il n'y a pas eu d'exposition temporaire en 2022, mais un sentier de découverte de la nature par les sens, le *Kaléidoscope*, a été inauguré.

La sécheresse estivale a eu un impact fort au Jardin botanique, qui a dû adapter certaines pratiques afin de sauvegarder les plantes, sans trop utiliser d'eau.

Conclusion

Les comptes 2022, sont plus favorable que prévu, particulièrement en regard des propos anxiogènes qui ont été tenus au moment de la présentation du budget et cela indépendamment de la réévaluation du patrimoine financier. Nombres de charges ont été surévaluées, alors que les revenus étaient sous-évalués, ce qui vaut aujourd'hui une différence au résultat d'exploitation de près de 25 millions de déficits en moins qu'aux prévisions budgétaires et un résultat d'exploitation très légèrement inférieur au résultat des comptes 2021.

Nous avons pu constater lors des séances de sous-commissions que les services s'impliquent à maîtriser leurs charges et rationaliser leurs pratiques. Par ailleurs, les économies d'échelle découlant de la fusion devraient commencer à déployer leurs effets dans le temps.

Les commissaires soulignent la nécessité de continuer les efforts de maîtrise des charges, et les objectifs de réduction du déficit d'exploitation restent de mise. Mais, en augmentant notre fortune, cette réévaluation pondère quelque peu les inquiétudes immédiates face au déficit du résultat d'exploitation.

Le futur reste difficile à appréhender, entre prévisions d'embellie des revenus fiscaux pour 2023 et 2024 et baisse du chômage d'un côté et hausses des taux d'intérêt et des coûts, notamment de l'énergie, de l'autre.

Si le niveau de réalisation des investissements est supérieur aux années précédentes, il reste très en dessous des investissements au budget. Les très importants volumes d'investissements prévus devront impérativement être priorisés et ils resteront difficiles à réaliser dans le cadre des règles d'autofinancement actuelles. Notre degré d'autofinancement, sans les effets de la réévaluation, se situerait à 0,05%, un degré largement insuffisant pour atteindre les objectifs REMO à l'horizon 2033, soit 70%.

Enfin, si les prévisions cantonales sur les revenus des impôts des personnes morales pour les années 2023 et 2024 semblent, à ce stade, être très positives, il faut signaler que la volonté du Conseil d'État de limiter les parts communales par écrêtage et à titre rétroactif ne permettrait même pas à notre Ville de revenir au niveau des revenus de 2019.

Au terme de ses travaux, la CoFi s'est prononcée comme suit s'agissant du projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel

Pour l'exercice 2022 qui lui était soumis : accepté à l'unanimité

Les commissaires ont également pris acte du rapport de l'organe de révision PWC SA à l'unanimité

Le présent rapport de commission financière est adopté par la Commission à 11 voix pour et 2 abstentions.

Enfin, les rapports de sous-commissions ont tous été acceptés à l'unanimité.

Neuchâtel, le 25 mai 2023.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Nicolas de Pury

La rapporteure,

Julie Courcier Delafontaine

Projet I

**ARRETE
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2022**

(Du 12 juin 2023)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	Fr.
Charges d'exploitation	317'196'898
Revenus d'exploitation	<u>-269'265'449</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	47'931'449
Charges financières	31'795'774
Revenus financiers	<u>-142'259'831</u>
Résultat provenant de financements (2)	-110'464'058
Résultat opérationnel (1+2)	-62'532'609
Charges extraordinaires	40'000
Revenus extraordinaires	<u>-6'207'600</u>
Résultat extraordinaire (3)	-6'167'600
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-68'700'209</u></u>
b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :	
Dépenses brutes	41'098'680
Recettes	<u>-7'771'818</u>
Dépenses nettes	<u><u>33'326'862</u></u>
c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :	
Dépenses brutes	11'502'291
Recettes	<u>-6'147'363</u>
Dépenses nettes	<u><u>5'354'928</u></u>
d) Le bilan au 31 décembre 2022	

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Art. 3.-¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.